



FICHES ACTIONS

DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES- MAZAMET

Avril 2024



Points importants

La Mission Régionale d’Autorité Environnementale (MRAE) a rendu son avis le 22 décembre 2022 sur le projet de PCAET de la CACM. La consultation du public sur le projet de PCAET a eu lieu du 16 mars au 16 avril 2023 inclus. A l’issue, des modifications et apports complémentaires ont été apportés sur l’ensemble du projet de Plan Climat Air Énergie dont sur le présent document. Ces éléments sont repérables en « violet » dans le document.

Le Préfet de Région et la Présidente de la Région Occitanie ont rendu leurs avis sur la globalité du projet de PCAET modifié respectivement le 4 et 8 décembre 2023. La déclaration environnementale définitive expose la manière dont l’avis de la MRAE, du Préfet de Région et la Présidente de Région ont été pris en compte dans les différents documents du PCAET.

La MRAE a émis une remarque concernant le programme d’actions et recommande de présenter des actions à la hauteur des ambitions, en recherchant notamment dans le temps de réalisation du PCAET une plus grande implication des partenaires et notamment des acteurs privés du territoire. (Encadré n°4 de l’avis MRAE).

Lors de l’élaboration du programme d’actions, la CACM a souhaité présenter et proposer des actions opérationnelles à mener rapidement dans le délai de réalisation du PCAET.

L’ensemble des actions font mention des partenaires que la CACM envisage solliciter lors de la mise en place de l’action. Ces partenaires ont, par ailleurs, été rencontrés et ont participé à la rédaction des fiches actions lors du Forum Energie Climat ainsi que pendant la phase de rédaction des actions courant 2022.

La MRAE recommande de renforcer son programme d’actions sur la réduction des consommations énergétiques du secteur bâti éventuellement en s’aidant du bilan des actions déjà réalisées sur le territoire. (Encadré n°10 de l’avis MRAE).

Les acteurs locaux et territoriaux mènent des actions visant à la réduction et à la sobriété énergétique. Les actions sur la réduction des consommations énergétiques du secteur bâti seront renforcées lors de la mise en place des actions de l’ensemble des partenaires et valorisées lors de l’évaluation du Plan Climat.

Table des matières

THÉMATIQUE : Agriculture et alimentation	4
Action 1 : Apporter un soutien aux agriculteurs pour leur permettre d'adapter leurs pratiques agricoles face aux aléas climatiques futures	4
Action 2 : Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour soutenir l'agriculture locale, l'alimentation et l'approvisionnement de proximité	6
THÉMATIQUE : Eau, air, biodiversité et santé	8
Action 3 : Mettre en place et valoriser des actions contribuant à la séquestration carbone et à la préservation de la biodiversité.....	8
Action 4 : Veiller à la gestion de la ressource en eau en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout	11
Action 5 : Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air	14
THÉMATIQUE : Mobilité	17
Action 6 : Mettre en oeuvre un Plan Vélo sur le territoire de la CACM	17
Action 7 : Elaborer un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) sur le territoire et identifier des partenariats avec les territoires limitrophes.....	20
THÉMATIQUE : Cadre de vie et aménagement	22
Action 8 : Coordonner un réseau local pour inciter à prendre en compte les enjeux climat, air et énergie dans les projets d'aménagements des communes du territoire	22
Action 9 : Inciter les opérateurs à développer le tourisme durable	25
THÉMATIQUE : Energies renouvelables	28
Action 10 : Réaliser un schéma intercommunal sur le potentiel de développement des énergies renouvelables (ENR)	28
Action 11 : Développer des projets de chaufferies bois et les réseaux de chaleur	30
Action 12 : Installer des panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments publics pour favoriser l'autoconsommation et la production d'électricité	32
THÉMATIQUE : Déchets et économie circulaire	34
Action 13 : Mettre en place une stratégie pour accompagner le développement de l'économie circulaire avec les entreprises, structures et associations du territoire	34
Action 14 : Mettre en œuvre le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés	36
THÉMATIQUE : Habitat et économie d'énergie	38
Action 15 : Mener des actions d'information sur le thème des matériaux biosourcés ou locaux....	38
THÉMATIQUE : TRANSVERSALE	40
Action 16 : Créer un club sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises.....	40
Action 17 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET à l'échelle de la CACM.....	42

THÉMATIQUE : Agriculture et alimentation	Action 1 : Apporter un soutien aux agriculteurs pour leur permettre d'adapter leurs pratiques agricoles face aux aléas climatiques futures	GAIN GES	Moyen
		GAIN ENERGIE	Moyen
		GAIN AIR	Moyen
		GAIN ADAPTATION	Fort
		GAIN ATTÉNUATION	Moyen
AXE STRATÉGIQUE	Axe 1 : Un territoire qui préserve ses ressources, ses paysages et son cadre de vie		
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation A : Promouvoir une agriculture qui s'inscrit dans la transition énergétique • Orientation B : Maintenir la santé des habitants et leur qualité de vie • Orientation D : Gérer durablement les ressources 		
<i>Autres orientations stratégiques concernées</i>			
TYPOLOGIE DE L'ACTION	Cible(s) de l'action : <ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs 	Lien avec d'autres actions : <ul style="list-style-type: none"> • Action 2 : Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour soutenir l'agriculture locale, l'alimentation et l'approvisionnement de proximité • Action 3 : Mettre en place et valoriser des actions contribuant à la séquestration carbone et à la préservation de la biodiversité 	
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Chambre d'agriculture • Département du Tarn 		
PARTENAIRE(S)	<ul style="list-style-type: none"> • CACM • Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout • Agence de l'Eau Adour Garonne • Arbres et Paysages Tarnais • Fédération de Chasse • Associations agroforesterie 		
CONTEXTE	<p>Dans un contexte de changement climatique et compte tenu des aléas météorologiques qui en découleront, les pratiques agricoles actuelles devront s'adapter afin qu'elles perdurent les prochaines années.</p> <p>En effet, les impacts incertains du changement climatique sur l'agriculture sont multiples : la hausse des températures, la variation des précipitations, la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques. Tous ces impacts aggraveront encore les risques de production en agriculture mais également, auront des impacts sur la biodiversité.</p>		
OBJECTIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une transition agricole durable • Offrir une alimentation pour tous • Limiter l'usage de l'eau et intégrer la notion de sobriété • Protéger les sols 		
DESCRIPTIF DE MISE EN OEUVRE	<p>Afin que les agriculteurs puissent intégrer les différentes évolutions du climat dans leur métier et mener une transition vers d'autres types de cultures et de pratiques, une réflexion stratégique sur l'adaptation des pratiques agricoles face au changement climatique est déjà menée par la Chambre d'Agriculture du Tarn dans le cadre de leurs missions parmi lesquelles des actions encourageant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les pratiques de type prairies à flore variées, • la place des arbres dans les systèmes fourragers, • les aménagements pastoraux en zones humides et en zones sèches, • la plantation de haies, • la mise en place de couverts végétaux afin de lutter contre l'érosion, • l'adaptation des bâtiments agricoles existants et la construction de nouveaux bâtiments d'élevage adaptés au changement climatique, • la gestion de la ressource en eau et à la création de zones de stockage d'eau, • la sensibilisation des agriculteurs sur les évolutions climatiques et de proposer des pistes pour les accompagner à changer de pratiques. <p>Afin de mettre en place cette action, la CACM s'appuiera sur la Chambre d'Agriculture du Tarn et ses partenaires oeuvrant dans ce domaine pour mettre en valeur et poursuivre les actions menées auprès des agriculteurs et qui, renforceront les enjeux du Plan Climat.</p>		

	<p>Pour ce faire, il s'agira notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recueillir des retours d'expériences sur d'autres exploitations • Sensibiliser et former les agriculteurs du territoire avec le concours de la Chambre d'Agriculture du Tarn (<i>ex : formations sur la place de l'arbre dans les systèmes fourragers, la réalisation de diagnostics sur les aménagements pastoraux en zones humides et zones sèches, action de sensibilisation sur les couverts végétaux et la lutte contre l'érosion des sols</i>) • Proposer et mener une ou plusieurs phase(s) d'expérimentation auprès d'agriculteurs volontaires du territoire • Mettre en place un appui technique vers la transition au niveau local. <i>Pour exemple, Arbres et Paysages Tarnais assure la gestion de l'existant des plantations en réalisant l'entretien et le soutien aux agriculteurs essentiellement dans les zones de montagne.</i> • Proposer des aides pour encourager le maintien ou mettre en place des pratiques vertueuses <p>Des leviers d'actions sur la séquestration carbone ont été identifiés dans le diagnostic. Sur la partie agricole, un des leviers consiste à « Améliorer la séquestration dans les sols agricoles, les exploitations agricoles, les communes et chez les particuliers ». La traduction de manière concrète de la séquestration carbone sera traitée lors de la mise en œuvre opérationnelle des actions avec les partenaires et fera l'objet d'un point d'attention dans le cadre de l'évaluation du Plan Climat.</p> <p>Par ailleurs, suite aux précédentes sécheresses sur le territoire, la sobriété est une notion qu'il est nécessaire d'aborder dans toutes les thématiques et plus particulièrement, la sobriété hydrique. La mise en place de mesures opérationnelles en lien avec le Plan Eau sur l'action 1 sera prioritaire par rapport à la création de retenues de substitution.</p>											
<p>FINANCEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chambre d'agriculture du Tarn • CACM <p style="text-align: center;">---</p> <p>Les actions menées par la Chambre d'Agriculture du Tarn sont déjà financées et intégrées dans le cadre de leurs missions.</p> <p>La CACM prévoit une enveloppe financière de 19 500 € pour contribuer à la mise en œuvre des actions de la Chambre d'Agriculture du Tarn sur le territoire en réponse aux objectifs fixés durant la mise en œuvre du PCAET.</p> <p>Budget estimé : 19 500 € (soit 3 250 €/an) pour 30 jours d'expertises au total</p>											
<p>CALENDRIER DE RÉALISATION</p>	<p>Années 1 à 6 : Accompagnement des agriculteurs par la Chambre d'Agriculture du Tarn</p>											
<p>OBJECTIF(S) QUANTITATIF(S)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % des agriculteurs du territoire sensibilisés • 50 agriculteurs accompagnés par la Chambre d'Agriculture du Tarn sur au moins l'une des actions menées dans le cadre de leurs missions 											
<p>INDICATEUR(S)</p>	<p>Indicateurs proposés pour cette action :</p> <table border="1" data-bbox="387 1485 1525 1742"> <thead> <tr> <th data-bbox="387 1485 663 1563">Indicateurs de moyen :</th> <th data-bbox="663 1485 1007 1563">Indicateur de mise en œuvre de l'action :</th> <th data-bbox="1007 1485 1353 1563">Indicateurs de résultats :</th> <th data-bbox="1353 1485 1525 1563">Indicateurs d'impacts :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="387 1563 663 1742"> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires mobilisés • Budget de l'action </td> <td data-bbox="663 1563 1007 1742"> <ul style="list-style-type: none"> • Etat de l'action (réalisée, en cours, non réalisée) • Nombre d'actions organisées </td> <td data-bbox="1007 1563 1353 1742"> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agriculteurs sensibilisés • Nombre d'agriculteurs ayant adopté une pratique vertueuse </td> <td data-bbox="1353 1563 1525 1742"> <ul style="list-style-type: none"> • / </td> </tr> </tbody> </table>				Indicateurs de moyen :	Indicateur de mise en œuvre de l'action :	Indicateurs de résultats :	Indicateurs d'impacts :	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires mobilisés • Budget de l'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat de l'action (réalisée, en cours, non réalisée) • Nombre d'actions organisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agriculteurs sensibilisés • Nombre d'agriculteurs ayant adopté une pratique vertueuse 	<ul style="list-style-type: none"> • /
Indicateurs de moyen :	Indicateur de mise en œuvre de l'action :	Indicateurs de résultats :	Indicateurs d'impacts :									
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires mobilisés • Budget de l'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat de l'action (réalisée, en cours, non réalisée) • Nombre d'actions organisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agriculteurs sensibilisés • Nombre d'agriculteurs ayant adopté une pratique vertueuse 	<ul style="list-style-type: none"> • / 									
<p>IMPACT ENVIRONNEMENTAL</p>	<p>POSITIF DIRECT</p> <p>4</p>	<p>NEGATIF DIRECT</p> <p>0</p>	<p>MESURES ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER</p>	<p>Cette action complémentaire et en lien avec l'action 3 : « Mettre en place et valoriser des actions contribuant à la séquestration carbone et à la préservation de la biodiversité »</p>								
<p>POSITIF INDIRECT</p> <p>8</p>	<p>NEGATIF INDIRECT</p> <p>0</p>											
<p>POINT DE VIGILANCE</p>												
<p>0</p>												

THÉMATIQUE : Agriculture et alimentation	Action 2 : Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour soutenir l'agriculture locale, l'alimentation et l'approvisionnement de proximité		GAIN GES	Moyen
			GAIN ENERGIE	Faible
			GAIN AIR	Faible
			GAIN ADAPTATION	Moyen
			GAIN ATTÉNUATION	Moyen
AXE STRATÉGIQUE	Axe 1 : Un territoire qui préserve ses ressources, ses paysages et son cadre de vie			
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation A : Promouvoir une agriculture qui s'inscrit dans la transition énergétique • Orientation B : Maintenir la santé des habitants et leur qualité de vie • Orientation D : Gérer durablement les ressources 			
Autres orientations stratégiques concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 2 - Orientation A : Réduire les besoins en déplacements 			
TYPLOGIE DE L'ACTION	Cible(s) de l'action :		Lien avec d'autres actions :	
	<ul style="list-style-type: none"> • Particuliers/consommateurs • Restaurants Hors Domicile (RHD) collectifs • Distributeurs (épiceries, grandes surfaces, les distributeurs associés (LDA) ...) • Agriculteurs 		<ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Apporter un soutien aux agriculteurs pour leur permettre d'adapter leurs pratiques agricoles face aux aléas climatiques futures 	
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	<ul style="list-style-type: none"> • CACM 			
PARTENAIRE(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Chambres consulaires (Chambre d'agriculture 81, CCI, CMA) • Représentants de l'Etat (Département du Tarn et Région Occitanie) • PNR du Haut Languedoc • communes du territoire ; • principaux acteurs de proximité • établissements scolaires, secondaires et lycées • associations 			
CONTEXTE	<p>Suite aux états généraux de l'alimentation de l'alimentation en décembre 2017, la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (EGALIM) a été promulguée le 1er novembre 2018. La loi Climat et Résilience de décembre 2019 vient renforcer les enjeux environnementaux et de santé publique pour une alimentation plus durable, plus saine et locale.</p> <p>De nombreuses initiatives sont menées sur le territoire (marchés, drive, ferme en ferme...) et qui favorisent les les circuits courts.</p>			
OBJECTIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Fédérer les acteurs • Augmenter l'approvisionnement ou le débouché local • Sensibiliser le public au manger local et de qualité • Lutter contre la précarité alimentaire • Limiter le gaspillage alimentaire 			
DESCRIPTIF DE MISE EN OEUVRE	<p>La CACM a décidé d'élaborer son Projet Alimentaire Territorial à destination des habitants et structures du territoire en collaboration avec ses 14 communes, les chambres consulaires, le Département, la Région, le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, différents partenaires et acteurs alimentaires du territoire. Le souhait est de mettre en avant l'accessibilité sociale, l'éducation, l'environnement ainsi que travailler sur les objectifs de la loi EGALIM et d'en anticiper ses évolutions réglementaires.</p> <p>La réalisation d'un PAT se traduira par la réalisation d'un diagnostic agricole alimentaire sur les modes de productions et de consommation pratiqués sur le territoire. Ce diagnostic permettra de repérer les points forts et les points faibles afin d'aboutir, à l'élaboration de fiches actions avec l'appui les partenaires.</p>			

	De plus, les pistes d'actions qui émergeront du diagnostic permettront également de contribuer et de faire le parallèle avec l'action 1 notamment sur l'adaptation des pratiques agricoles sur le territoire mais également sur le respect des milieux naturels.			
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • CACM • Subventions du Ministère de l'Agriculture via l'Appel à Projet (AAP) du PNA <p>Budget prévu : 140 000,00 €</p>			
CALENDRIER DE RÉALISATION	<ul style="list-style-type: none"> • Année 1 : Réalisation du diagnostic agricole territorial • Année 1 et 2 : Définition des fiches actions • A partir de année 2 : Mise en œuvre des actions 			
OBJECTIF(S) QUANTITATIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> • 30 partenaires à mobiliser dans le cadre du PAT • 10 structures à sensibiliser et former en restauration collective et en établissement scolaires • 200 personnes à sensibiliser lors d'animations grand public 			
INDICATEUR(S)	Indicateurs proposés pour cette action :			
	Indicateurs de moyen :	Indicateur de mise en œuvre de l'action :	Indicateurs de résultats :	Indicateurs d'impacts :
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires mobilisés par action • Nombre de réunions organisées dans le cadre du PAT • Budget de l'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat de l'action (réalisée, en cours, non réalisée) • Nombre d'actions organisées • Nombre de documents de sensibilisation et communication produits : le nombre de documents produits, mis en ligne ou diffusés par la CACM et ses partenaires, auprès des bénéficiaires et du grand public. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées • Nombre de structures ayant bénéficiées d'interventions et de formations données par le prestataire : suivi des interventions et des formations en restauration collective et en établissements scolaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • /
IMPACT ENVIRONNEMENTAL	POSITIF DIRECT	NEGATIF DIRECT	MESURES ÉVITER- RÉDUIRE- COMPENSER	
	0	0		
	POSITIF INDIRECT	NEGATIF INDIRECT		
	9	0		
	POINT DE VIGILANCE			
0				

THÉMATIQUE : Eau, air, biodiversité et santé	Action 3 : Mettre en place et valoriser des actions contribuant à la séquestration carbone et à la préservation de la biodiversité		GAIN GES	Moyen
			GAIN ENERGIE	Faible
			GAIN AIR	Moyen
			GAIN ADAPTATION	Fort
			GAIN ATTÉNUATION	Fort
AXE STRATÉGIQUE	Axe 1 : Un territoire qui préserve son identité, ses ressources et son cadre de vie			
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation B : Maintenir la santé des habitants et leur qualité de vie • Orientation C : Renforcer la valeur écologique du territoire • Orientation D : Gérer durablement les ressources 			
<i>Autres orientations stratégiques concernées</i>				
TYPLOGIE DE L'ACTION	Cible(s) de l'action : <ul style="list-style-type: none"> • Collectivités territoriales • Entreprises • Particuliers 	Lien avec d'autres actions : <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Apporter un soutien aux agriculteurs pour leur permettre d'adapter leurs pratiques agricoles face aux aléas climatiques futures 		
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Chambre d'agriculture • Arbres et paysages Tarnais • Alliance Forêt Bois • CRPF • ONF 			
PARTENAIRE(S)	<ul style="list-style-type: none"> • CACM • PNR du Haut Languedoc • Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie (via l'Observatoire de la biodiversité) • Office Français de la Biodiversité • Agence de l'Eau Adour Garonne • Collectivités territoriales • Entreprises • Associations environnementales (LPO, CPIE, Envol Vert...) 			
CONTEXTE	<p>La France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 afin de lutter contre le changement climatique. De plus, le GIEC a mis en évidence la l'importance des puits de carbone pour atteindre l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris.</p> <p>Au niveau plus local, la Région Occitanie a adopté sa Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) dont l'ambition est de replacer le vivant au cœur du modèle de développement de l'Occitanie. Cette SRB est articulée autour de 5 défis collectifs et d'engagements à porter d'ici 2040 parmi lesquelles la préservation de la biodiversité et le "Plan Arbre et Carbone vivant" adopté en 2019. Ce plan a pour vocation de mettre l'arbre et la biodiversité au cœur du projet de lutte contre le changement climatique à travers 4 axes : la protection des forêts patrimoniales, le soutien des plantations qualitatives, l'association des habitants et des jeunes et l'impulsion d'une économie vertueuse autour de l'arbre.</p>			
OBJECTIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les stocks de carbone présents sur le territoire • Augmenter le stockage carbone • Préserver la biodiversité locale • Sensibiliser sur les services rendus de la biodiversité à la nature et à l'agriculture 			
DESSCRIPTIF DE MISE EN OEUVRE	Le potentiel de séquestration carbone se trouve principalement dans les sols agricoles, dans le développement des prairies, des couverts végétaux, dans les modifications de pratiques...et sont autant de pistes qui permettront de compenser les émissions de GES. La séquestration seule n'est pas suffisante et la réduction des EGES est nécessaire et tout autant contributive pour agir sur le dérèglement climatique mais aussi, à la préservation de la biodiversité.			

Par ailleurs, des leviers d'actions sur la séquestration carbone ont été identifiés dans le diagnostic à savoir :

- la gestion durable et la préservation des forêts
- La création de nouvelles zones forestières
- La plantation d'arbres et végétaux locaux dans les centres urbains pour créer une « forêt urbaine » et permettre de favoriser des zones de fraîcheur.

A travers cette action, il s'agira de conserver, gérer et créer des espaces naturels afin de contribuer à la séquestration carbone notamment dans les domaines forestiers et agricoles comme par exemple :

- Assurer le (re)boisement
- Diversifier les espaces par le maintien des espaces ouverts notamment les prairies permanentes
- Poursuivre le programme de plantation de haies, alignements, bosquets en milieu rural et en milieu agricole (*Arbres et Paysages Tarnais*)
- Sensibiliser et valoriser les pratiques qui limitent le travail du sol et qui permettent de maintenir les couverts végétaux permanents et la diversification des cultures (sols vivants...). La Chambre d'agriculture organise des journées d'informations, des formations et de conseils sur l'agriculture de conservation des sols
- Déployer un volet communication et de sensibilisation autour de l'arbre (documents techniques et de brochures grands publics sur l'arbre et la haie champêtre ; stages et réunions d'informations sur la conduite et la gestion de l'arbre champêtre) et sur la thématique du climat, de la biodiversité, de l'eau (*partenariat avec Arbres et Paysages Tarnais*)
- Mener des actions de communications diverses en partenariat avec Arbres et Paysages Tarnais (formations à destination des élus, des chantiers participatifs de plantations, plantations d'espèces locales labellisées « végétal local »)
- Ramener la nature et la biodiversité en ville pour favoriser la séquestration carbone via la plantation d'arbres en ville, la végétalisation des espaces, murs ou toitures afin d'apporter des îlots de fraîcheur en ville notamment, la mise en place de jardins potager ou familiaux, de vergers et de forêts nourricières.

Les actions qui auront été définies pour être menées sur le territoire et qui seront mises en œuvre pourraient être valorisées à travers des initiatives existantes tels que : Label bas carbone, Initiative 4 pour 1000, Traitement communautaire du CO2 vert, France Carbon'agri association ou le contrat de séquestration du carbone.

La traduction de manière concrète de la séquestration carbone sera traitée lors de la mise en œuvre opérationnelle des actions avec les partenaires et fera l'objet d'un point d'attention dans le cadre de l'évaluation du Plan Climat.

- Partenaires techniques
- CACM
- Communes
- Subventions diverses (Agence de l'Eau Adour Garonne)

Les actions menées par la Chambre d'Agriculture du Tarn et Arbres et Paysages Tarnais sont déjà financées et intégrées dans le cadre de leurs missions. Compte tenu du nombre d'acteurs mobilisés sur cette action, la CACM prévoit une enveloppe financière de 22 500 € pour contribuer à la mise en œuvre des actions des partenaires sur le territoire en réponse aux objectifs fixés durant la mise en œuvre du PCAET. Cette enveloppe sera répartie entre les différents partenaires à leur demande et proportionnellement aux actions à engager.

FINANCEMENT

	Les actions opérationnelles seront financées soit par les partenaires techniques, les communes ou la CACM. Des subventions pour la mise en œuvre des actions opérationnelles pourront être mobilisées au cas par cas (Label Bas Carbone, ...)			
	Budget total estimé : 22 500 €			
CALENDRIER DE RÉALISATION	<ul style="list-style-type: none"> • Année 1 : Mobilisation des différents partenaires • Années 1 à 6 : Réalisation des actions sur le territoire 			
OBJECTIF(S) QUANTITATIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> • 50 agriculteurs à sensibiliser sur la thématique • 5 bilans carbone à réaliser chez les agriculteurs • 20 agriculteurs ayant mis en œuvre des pratiques vertueuses suite aux préconisations et conseils fournis par les acteurs • 10 km de haies plantés sur le territoire d'ici 2029 			
INDICATEUR(S)	Indicateurs proposés pour cette action :			
	Indicateurs de moyen :	Indicateur de mise en œuvre de l'action :	Indicateurs de résultats :	Indicateurs d'impacts :
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires mobilisés • Budget de l'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat de l'action (réalisée, en cours, non réalisée) • Nombre d'actions organisées permettant de stocker du carbone 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées • Nombre de végétaux plantés 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de GES (teq CO2)
IMPACT ENVIRONNEMENTAL	POSITIF DIRECT	NEGATIF DIRECT	MESURES ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER	
	8	0		
	POSITIF INDIRECT	NEGATIF INDIRECT		
	6	0		
	POINT DE VIGILANCE			
0				

THÉMATIQUE : Eau, air, biodiversité et santé	Action 4 : Veiller à la gestion de la ressource en eau en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout		GAIN GES	Faible
			GAIN ENERGIE	Faible
			GAIN AIR	Faible
			GAIN ADAPTATION	Fort
			GAIN ATTÉNUATION	Faible
AXE STRATÉGIQUE	Axe 1 : Un territoire qui préserve son identité, ses ressources et son cadre de vie			
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation A : Promouvoir une agriculture qui s'inscrit dans la transition énergétique • Orientation B : Maintenir la santé des habitants et leur qualité de vie • Orientation C : Renforcer la valeur écologique du territoire • Orientation D : Gérer durablement les ressources 			
<i>Autres orientations stratégiques concernées</i>				
TYPOLOGIE DE L'ACTION	Cible(s) de l'action : <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises • Collectivités • Citoyens 	Lien avec d'autres actions : <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Apporter un soutien aux agriculteurs pour leur permettre d'adapter leurs pratiques agricoles face aux aléas climatiques futures • Action 2 : Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour soutenir l'agriculture locale, l'alimentation et l'approvisionnement de proximité • Action 3 : Mettre en place et valoriser des actions contribuant à la séquestration carbone et à la préservation de la biodiversité 		
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout (SMBA) 			
PARTENAIRE(S)	<ul style="list-style-type: none"> • CACM (compétence eau potable, assainissement collectif, non collectif) • Communes (compétence eau pluviale urbaine) • Syndicats des eaux du territoire • Agence de l'Eau Adour Garonne • Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie • Fédération de pêche • CPIE 81 • PNR du Haut Languedoc 			
CONTEXTE	<p>La préservation de la ressource en eau est un enjeu primordial dans un contexte de changement climatique sur le territoire de la CACM. A travers la préservation des cours d'eau existants, de l'eau potable et des réseaux d'assainissement, la ressource en eau doit être protégée, maintenue et ne doit pas être gaspillée.</p> <p>Plusieurs acteurs sur le territoire œuvrent sur la gestion de la ressource :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la CACM est compétente pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des inondations (GEMAPI) depuis le 1^{er} janvier 2018. Cette compétence a été déléguée au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout (SMBA) qui exerçait, depuis 2008, la compétence optionnelle pour le compte de la CACM. Cela a été formalisé par une convention de délégation de la compétence GEMAPI entre le SMBA et la CACM ; - la compétence « eau et assainissement » est détenue par la CACM suite au transfert des communes au 1^{er} janvier 2020. Des contrats de délégation du service public de l'assainissement collectif ont été passés pour 6 communes de la CACM avec la SPL Eaux de Castres Burlats. Pour l'eau potable, la compétence a été déléguée aux syndicats des eaux existants exerçant dans les communes ; - la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » (GEPU) 			
OBJECTIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver la ressource eau • Sensibiliser à l'économie de la ressource eau • Intégrer la notion de sobriété • Limiter les conflits d'usage 			

<p style="text-align: center;">DESCRIPTIF DE MISE EN OEUVRE</p>	<p>Les conditions d'exercice des missions que la CACM a délégué au SMBA pour la mise en œuvre de sa compétence GEMAPI ont été inscrite dans la convention 2018-2022. Une nouvelle convention sera établie pour la période 2023-2027.</p> <p>Les missions exercées dans ce cadre concernent 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'aménagement d'un bassin hydrographique où le SMBA élabore et met en œuvre des programmes d'actions coordonnées de bassins versants dans le cadre de Plan Pluriannuels d'investissements • la gestion des milieux aquatiques au travers la surveillance, l'entretien, l'aménagement et la restauration (cours d'eau, de la ripisylve, des berges, des zones humides...) • la gestion du risque inondation afin de réduire la vulnérabilité du territoire aux inondations (état des lieux, informations aux populations...) et des actions de restauration des berges et de la ripisylve suite aux crues <p>Ainsi, à travers la mise en œuvre de cette action, il s'agira de poursuivre ce qui est déjà engagé en mobilisant l'ensemble des partenaires locaux oeuvrant sur l'eau en grâce aux Solutions fondées sur la Nature. Ces solutions permettent de protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité.</p> <p>Sur le territoire de l'agglomération de Castres-Mazamet, il s'agira notamment de mener des actions à la fois qualitatives et quantitatives.</p> <p><u>Thématique qualitative</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des événements sur le territoire en lien avec la thématique de l'eau afin de sensibiliser à la fragilité de la ressource eau notamment au regard de l'augmentation des températures des cours d'eaux dus aux effets des changements climatiques et leurs impacts à venir • Préserver les milieux naturels (zones humides, prairies, ripisylves, ...) en poursuivant les travaux d'entretien et de restauration, l'action sur la couverture du sol et la plantation de haies (en lien avec l'action 1 et 3 du PCAET) afin de limiter l'érosion des sols et le ruissellement • Inciter les communes à mettre en œuvre des actions désimperméabilisation des sols et de préservation des zones humides <p><u>Thématique quantitative</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir une meilleure connaissance des zones humides sur le territoire et les répertorier • Réduire les intrants qui occasionne des pollutions en renforçant la lutte contre l'utilisation de produits phytosanitaires • Poursuivre la sensibilisation pour limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes tel que la Renouée du Japon responsable de l'érosion des berges et mettre en place des actions de lutte intensives sur des sites spécifiques du territoire • Mettre en place des mesures incitatives pour faire économiser l'eau aux usagers (ex : distribution de kits d'économies d'eau, aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluies pour les particuliers, les communes, les écoles...)
	<p style="text-align: center;">FINANCEMENT</p>

CALENDRIER DE RÉALISATION	• Années 1 à 6 : Poursuite et mise en œuvre de l'action			
OBJECTIF(S) QUANTITATIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> • 25 000 personnes sensibilisées sur la thématique de l'eau sur 6 ans (lors des événements) • 100 structures sensibilisées sur le territoire de la CACM sur la thématique de l'eau sur 6 ans (pour les travaux de restauration, entretien...) • 10 km de haies plantés sur le territoire d'ici 2029 			
INDICATEUR(S)	Indicateurs proposés pour cette action :			
	Indicateurs de moyen :	Indicateur de mise en œuvre de l'action :	Indicateurs de résultats :	Indicateurs d'impacts :
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires mobilisés • Budget de l'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat de l'action (réalisée, en cours, non réalisée) • Nombre d'actions organisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées 	
IMPACT ENVIRONNEMENTAL	POSITIF DIRECT	NEGATIF DIRECT	MESURES ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER	
	3	0		
	POSITIF INDIRECT	NEGATIF INDIRECT		
	6	0		
	POINT DE VIGILANCE			
0				

THÉMATIQUE : Eau, air, biodiversité et santé	Action 5 : Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air		GAIN GES	Moyen
			GAIN ENERGIE	Moyen
			GAIN AIR	Fort
			GAIN ADAPTATION	Faible
			GAIN ATTÉNUATION	Moyen
AXE STRATÉGIQUE	Axe 1 : Un territoire qui préserve ses ressources, ses paysages et son cadre de vie			
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation B : Maintenir la santé des habitants et leur qualité de vie 			
<i>Autres orientations stratégiques concernées</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 2 - Orientation A : Réduire les besoins en déplacement • Axe 2 - Orientation B : Promouvoir les déplacements doux • Axe 2 - Orientation C : Promouvoir une mobilité bas carbone • Axe 3 - Orientation A : Aller vers la sobriété énergétique du parc de logements 			
TYPOLOGIE DE L'ACTION	Cible(s) de l'action : <ul style="list-style-type: none"> • Habitants • Collectivités • Entreprises et acteurs du territoire 	Lien avec d'autres actions : <ul style="list-style-type: none"> • Action 6 : Mettre en oeuvre un Plan Vélo sur le territoire de la CACM • Action 7 : Elaborer un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) sur le territoire et identifier des partenariats avec les territoires limitrophes 		
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	<ul style="list-style-type: none"> • CACM 			
PARTENAIRE(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Atmo Occitanie • Communes • ADEME • Chambre d'agriculture du Tarn • Région Occitanie/Tarn Renov'Occitanie/Département du Tarn (Guichet unique de la Rénovation Énergétique) 			
CONTEXTE	<p>La qualité de l'air, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de nos lieux de vie, constitue enjeu sanitaire majeur. En effet, les impacts de la pollution de l'air extérieur sont nombreux et contribuent à près de 48 000 décès prématurés par an sur le territoire national.</p> <p>Sur le territoire de la CACM, les polluants qui sont particulièrement problématiques sont les composés organiques volatils (COVNM) essentiellement émis par le secteur résidentiel, les oxydes d'azotes (NOX) émis par le secteur des transports, les particules fines (PM10) émis par le secteur résidentiel, l'ammoniac (NH3) issu de l'agriculture et les particules très fines (PM2,5) émis majoritairement par le secteur résidentiel.</p>			
OBJECTIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser le grand public et les institutions aux enjeux de la qualité de l'air • Réduire les émissions de polluants • Améliorer et préserver la qualité de l'air du territoire 			
DESCRIPTIF DE MISE EN OEUVRE	<p>La mise en œuvre de cette action est multisectorielle et doit permettre la mise en place d'actions concrètes contribuant à améliorer la qualité de l'air en agissant notamment sur les secteurs les plus touchés notamment le résidentiel, les transports et l'industrie.</p> <p><u>Sur le secteur résidentiel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser sur les enjeux de la pollution des particules fines du au bois et aux brûlages des déchets verts auprès des habitants et des agriculteurs également (action en lien avec le Programme Local de Prévention des Déchets de la Communauté d'agglomération) • Réaliser une enquête pour mieux connaître le parc de chauffage sur le territoire • Proposer une aide aux particuliers pour remplacer leur appareil de chauffage non performant (Aide du Fonds Air de l'ADEME) • Organiser des ateliers sur les bons gestes à effectuer pour entretenir son dispositif de chauffage par exemple • Apporter des conseils pour garantir une bonne qualité de l'air dans les habitations et les locaux • Organiser des ateliers de créations de produits ménagers naturels • Distribution de capteurs mesurant la qualité de l'air à destination des habitants du territoire 			

	<p><u>Sur le secteur des transports :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mener des campagnes de communication sur les modes de transports alternatifs à la voiture et/ou sur les bonnes pratiques • Mener des expérimentations locales de type « zones à faibles émissions » ou de circulation repensée aux abords des écoles et des crèches • Organiser des événements dans le cadre de la semaine de la mobilité (ex : « journées sans voiture », formations d'écoconduite aux habitants ou aux communes à l'occasion de la semaine de la mobilité... • Mettre en place des actions du PDMS <p><u>Sur le secteur agricole :</u></p> <p>L'agriculture est une source significative d'émissions et plus principalement d'ammoniac. Ces émissions résultent à la fois de l'usage des engrais azotés sur les cultures et de l'utilisation des engins agricoles. Peuvent être menées avec les partenaires des actions sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'utilisation d'engrais moins émissifs • le développement de filières alternatives au brûlage des résidus agricoles • des mesures de produits phytosanitaires dans l'air • la diffusion de bonnes pratiques auprès des agriculteurs (ex : guide de l'ADEME...) • l'accompagnement et l'expérimentation d'actions auprès d'agriculteurs volontaires <p>Pour ce faire, la CACM pourra s'appuyer sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le guichet unique de la rénovation énergétique pour contribuer à la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions de sensibilisation ou participer à l'enquête • l'ADEME pour l'accès aux connaissances et la diffusion des bonnes pratiques mais également pour la mise en œuvre d'actions innovantes via les appels à projets ; • ATMO Occitanie pour assurer l'évaluation d'une ou plusieurs actions réalisées mais également, le suivi des évolutions des polluants sur le territoire. 			
FINANCEMENT	<p>Compte tenu des actions à mener et du nombre d'acteurs à mobiliser sur cette action, la CACM prévoit une enveloppe financière de 37 000 € pour contribuer à la mise en œuvre des actions de la CACM et des partenaires sur le territoire en réponse aux objectifs fixés durant la mise en œuvre du PCAET. Cette enveloppe sera répartie entre les différents partenaires à leur demande et proportionnellement aux actions à engager.</p> <p>Budget estimé : 37 000,00 € réparti entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les dépenses internes à la CACM pour mener des campagnes de communication (6000 € sur 6 ans) • les dépenses de la CACM pour mettre en place des événements ou prestations (24 000 € sur 4 ans) • les dépenses pour financer des prestations des partenaires (7 000 € sur 6 ans) 			
CALENDRIER DE RÉALISATION	<ul style="list-style-type: none"> • Années 1 à 6 : Mise en œuvre de l'action 			
OBJECTIF(S) QUANTITATIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> • 200 personnes sensibilisées sur la thématique • 20 événements à organiser sur le territoire • 20 campagnes de communication (soit 1 par trimestre) 			
INDICATEUR(S)	Indicateurs proposés pour cette action :			
	Indicateurs de moyen :	Indicateur de mise en œuvre de l'action :	Indicateurs de résultats :	Indicateurs d'impacts :
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires mobilisés • Budget de l'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat de l'action (réalisée, en cours, non réalisée) • Nombre d'actions organisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de GES (teq CO2) • Réduction des polluants atmosphériques (tonnes)

IMPACT ENVIRONNEMENTAL	POSITIF DIRECT	NEGATIF DIRECT	MESURES ÉVITER- RÉDUIRE- COMPENSER	
	4	0		
	POSITIF INDIRECT	NEGATIF INDIRECT		
	1	0		
	POINT DE VIGILANCE			
0				

THÉMATIQUE : Mobilité	Action 6 : Mettre en oeuvre un Plan Vélo sur le territoire de la CACM		GAIN GES	Fort
			GAIN ENERGIE	Fort
			GAIN AIR	Fort
			GAIN ADAPTATION	Fort
			GAIN ATTÉNUATION	Moyen
AXE STRATÉGIQUE	Axe 2 : Un territoire qui encourage les mobilités durables			
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation A : Réduire les besoins en déplacement • Orientation B : Promouvoir les déplacements doux 			
<i>Autres orientations stratégiques concernées</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 - Orientation B : Maintenir la santé des habitants et leur qualité de vie 			
TYPLOGIE DE L'ACTION	Cible(s) de l'action : <ul style="list-style-type: none"> • Citoyens dans les trajets quotidiens • Elèves dans le cadre des trajets domicile-école • Collectivités 	Lien avec d'autres actions : <ul style="list-style-type: none"> • Action 7 : Elaborer un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) sur le territoire et identifier des partenariats avec les territoires limitrophes 		
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	<ul style="list-style-type: none"> • CACM en tant qu'AOM • Communes (pour la réalisation des pistes) 			
PARTENAIRE(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Département du Tarn • PNR du Haut Languedoc • Office de tourisme intercommunal • Direction Départementale des Territoires du Tarn (DDT 81) • CPIE 81 • Associations vélo • Etablissements scolaires • Revendeurs de vélos • Ateliers de réparation de vélo 			
CONTEXTE	<p>Les trajets de moins de trois kilomètres sont réalisés en voiture individuelle et la part des déplacements à vélo en France ne représente que 3% des déplacements quotidiens. Sur un parcours de cinq kilomètres, le vélo est plus rapide que la voiture (15 km/h en ville en moyenne pour le cycliste, contre 14 km/h pour l'automobiliste) (ADEME).</p> <p>La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, visant à améliorer la mobilité du quotidien, porte des ambitions fortes en matière de développement des mobilités actives et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette loi a été renforcée par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, qui fixe des objectifs d'atteinte de part modale du vélo de 9% en 2024 et 12% en 2030, tels que définis respectivement par le plan vélo et la stratégie nationale bas carbone mais également, des dispositions en faveur des aménagements cyclables.</p>			
OBJECTIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la part du vélo dans les trajets du quotidien • Diminuer la dépendance à la voiture • Offrir à tous les citoyens la possibilité de se déplacer autrement • Accompagner le changement de mentalité 			
DESRIPTIF DE MISE EN OEUVRE	<p>La CACM s'est dotée d'un Schéma Directeur des itinéraires cyclables qui est actualisé annuellement selon les projets et retours des communes, compétentes en matière d'aménagements cyclables dans leur commune et la CACM, compétente sur les Zones d'Intérêts Communautaires.</p> <p>Afin de mettre en place un Plan Vélo sur le territoire de la Communauté d'agglomération, il sera nécessaire de poursuivre les aménagements de pistes cyclables sécurisées ainsi que des parkings dédiés au stationnement de vélo. De plus, mener une réflexion, définir une réelle</p>			

	<p>politique cyclable intercommunale et mener des actions concrètes est un préalable nécessaire.</p> <p>Cette action peut être menée au-delà du PCAET que ce soit pour la mobilité du quotidien et touristique avec un impact sur la santé et l'environnement.</p> <p>Parmi les idées d'actions pour mettre en place le Plan Vélo :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et éduquer les habitants sur l'utilisation du vélo (ex : opération de remise en selle) • Organiser des ateliers pour apprendre à entretenir correctement son vélo et mise en place dans des structures dédiées • Mener des opérations fortes de communication sur la mobilité cyclable tout au long de l'année et à l'occasion du « mois de mai à vélo » ou lors de la semaine de la mobilité • Réaliser des pistes cyclables sur le territoire notamment le tronçon entre Castres et Mazamet • Mettre en place des aménagements adaptés (signalétiques, stationnement, bornes d'entretiens et de réparation de vélos, implantation de bornes de recharges pour vélos électriques avec possibilité de production d'énergie renouvelable, ...) <p>Des pistes d'actions supplémentaires pourront émerger dans le cadre du PDMS de la CACM.</p>			
FINANCEMENT	<p>Budget total estimé de l'action : 20 021 000 € sur 6 ans réparti comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les actions de communication : CACM en tant qu'AOM et incitateur (1 000 € /an) • Pour d'autres actions annexes : 15 000 € sur 6 ans (soit 2 500 €/an) • Pour les investissements des infrastructures cyclables des communes et de la CACM selon leur domaines de compétences respectives (études jusqu'à la livraison des infrastructures d'ici 2030) : 20 000 000 € pour 20 km de linéaires cyclables 			
CALENDRIER DE RÉALISATION	<ul style="list-style-type: none"> • Années 1 et 2 : Etat des lieux des infrastructures cyclables et rencontres des partenaires territoriaux • Année 1 → 6 : Mise en place de l'action 			
OBJECTIF(S) QUANTITATIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> • 8 000 personnes sensibilisées sur la thématique • 6 événements sur le vélo à organiser sur le territoire • 10 campagnes de communication sur le vélo (soit 2 par an) • 20 kilomètres supplémentaires de pistes cyclables créés d'ici 2029 sur l'ensemble du territoire 			
INDICATEUR(S)	Indicateurs proposés pour cette action :			
	<p>Indicateurs de moyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires mobilisés • Budget de l'action 	<p>Indicateur de mise en œuvre de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat de l'action (réalisée, en cours, non réalisée) • Nombre d'actions organisées • Nombre de linéaires cyclables mis en place (km) • Nombre de documents de sensibilisation et communication produits : le nombre de documents produits, mis en ligne ou diffusés par la CACM et ses partenaires, auprès des bénéficiaires et du grand public. 	<p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées • Comptage vélo • Nombre de kilomètres effectués en vélo 	<p>Indicateurs d'impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de GES (teq CO2) • Réduction des polluants atmosphériques (tonnes)

IMPACT ENVIRONNEMENTAL	POSITIF DIRECT	NEGATIF DIRECT	MESURES ÉVITER- RÉDUIRE- COMPENSER	
	2	0		
	POSITIF INDIRECT	NEGATIF INDIRECT		
	2	2		
	POINT DE VIGILANCE			
	4			
	<ul style="list-style-type: none"> • Attention à la bonne intégration paysagère des pistes cyclables • Veiller à la prise en compte des enjeux environnementaux et des continuités écologiques lors de la création de nouveaux aménagements • Utiliser des matériaux recyclés (économie circulaire) / Valorisation des déchets de chantiers durant les phases travaux, en développant des chantiers verts. • Prise en compte du ruissellement des eaux pluviales lors de l'aménagement de nouvelles pistes cyclables 			

- Réduction de la minéralisation, mise en place de parkings en partie végétalisés (dalles alvéolées engazonnées) ou aux sols « poreux » (chaussée à structure réservoir), avec plantation d'arbre et de haies d'essences locales.
- Proposer des installations de production d'énergie sur des parkings vélos par exemple /Intégrer cette notion de production d'énergie renouvelable dans les aménagements prévus

THÉMATIQUE : Mobilité	Action 7 : Elaborer un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) sur le territoire et identifier des partenariats avec les territoires limitrophes		GAIN GES	Fort
			GAIN ENERGIE	Moyen
			GAIN AIR	Fort
			GAIN ADAPTATION	Moyen
			GAIN ATTÉNUATION	Moyen
AXE STRATÉGIQUE	Axe 2 : Un territoire qui encourage les mobilités durables			
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation A : Réduire les besoins en déplacement • Orientation B : Promouvoir les déplacements doux • Orientation C : Promouvoir une mobilité bas carbone 			
Autres orientations stratégiques concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 - Orientation B : Maintenir la santé des habitants et leur qualité de vie 			
TYPOLOGIE DE L'ACTION	Cible(s) de l'action :		Lien avec d'autres actions :	
	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • Habitants du territoire et autres 		<ul style="list-style-type: none"> • Action 6 : Mettre en oeuvre un Plan Vélo sur le territoire de la CACM 	
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	<ul style="list-style-type: none"> • CACM en tant qu'AOM : porteur de l'action 			
PARTENAIRE(S)	<ul style="list-style-type: none"> • CEREMA • Communes et autres collectivités : partenaires potentiels de l'action • Autres partenaires (Département, Région...) : porteurs de l'action et complémentaire à la CACM • Structures locales : partenaires techniques 			
CONTEXTE	<p>La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) redéfinit les outils juridiques qui permettent la construction et la mise en oeuvre d'une politique de mobilité locale en fonction des besoins de chaque territoire. La planification locale de la mobilité se fait ainsi au moyen de deux outils complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le plan de mobilité (PdM), ex-plan de déplacements urbains (PDU), qui s'adresse aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM) dont le dont le ressort territorial est situé dans les grandes agglomérations de plus de 100 000 habitants, • le plan de mobilité simplifié (PDMS), à destination des AOM des autres territoires, qui est conçu comme un outil simple et agile pour les territoires moins denses tels que les villes moyennes et les territoires ruraux. Il intègre l'ex-plan de mobilité rurale et il s'agit d'une démarche volontaire. <p>La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est autorité organisatrice de la mobilité (AOM) et a engagé la réalisation d'un PDU en 2015 et qui est suspendu depuis. Compte tenu des actions de mobilité menées sur le territoire et afin de structurer le plan de mobilité, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet souhaite réaliser un Plan de De Mobilité Simplifié (PDMS).</p>			
OBJECTIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Définir des actions ambitieuses en matière de mobilité • Définir une feuille de route adaptée au territoire • Renforcer l'utilisation de modes de transport alternatif à la voiture • Permettre d'avoir des informations claires et précises sur les différents modes existants 			
DESRIPTIF DE MISE EN OEUVRE	<p>La CACM a initié la réalisation de son Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) en 2022. Cette démarche volontaire constitue également le volet mobilité du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ces travaux sont actuellement en cours de réalisation avec in fine, la constitution d'un programme d'actions concret et adapté à mener sur le territoire dès 2024. Des commissions spécifiques à l'autoroute sont en cours et un travail collaboratif avec les services de l'Etat est réalisé.</p> <p>Compte tenu des sujets spécifiques sur la mobilité notamment : le développement de l'usage du vélo, la mise en service de l'autoroute Toulouse Castres prévue en 2025, le développement des transports urbains collectifs et les enjeux de réduction des émissions de</p>			

	<p>gaz à effet de serre et de polluants des véhicules du parc (transports urbains et collecte des déchets principalement), la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet souhaite engager une démarche et travailler sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : multimodalité pour réduire l'usage de la voiture particulière • Axe 2 : la mobilisation des partenaires. <p>La CACM dispose sur son territoire de 2 Pôles d'Echanges Multimodaux qu'il conviendra de valoriser sur la question du transfert modal.</p> <p>Pour ce faire, un diagnostic mobilité sera réalisé dont la finalité sera d'identifier des actions concrètes et opérationnelles à mettre en œuvre sur le territoire en partenariat avec les communes ainsi que le Département du Tarn et le PNR du Haut Languedoc dans le cadre de leurs actions sur la mobilité durable. Cela se traduirait par des actions concrètes ou innovantes sur le territoire telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter de transfert modal vers les bus ou les vélos • Optimiser l'interconnexion des lignes région et des bus de la CACM • Disposer d'un assistant de détermination des trajets telles que l'application trajet multimodal • Restrictions sur des zones : interdiction d'accès aux voitures • Création d'aires de covoiturage... 			
FINANCEMENT	<p>Budget de l'action : environ 25 000 € au total</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement du CEREMA sur le PDMS : 23 000,00 € (subvention de 50% du CEREMA + 50 % Autofinancement CACM) • Réalisation et autres frais annexes pour mettre en œuvre le PDMS (réalisation du diagnostic mobilité, animation de réunions...) : coût interne (10% temps agent équivalent à 150h) 			
CALENDRIER DE RÉALISATION	<p>Ayant débutées au préalable et à poursuivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • jusqu'en année 1 : Accompagnement du CEREMA à la mise en place du PDMS de la CACM • jusqu'en année 1 : Réalisation du PDMS de la CACM • Années 2 → 6 : Mise en œuvre des actions du PDMS 			
OBJECTIF(S) QUANTITATIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> • 20 organismes/partenaires à mobiliser sur le PDMS • 5 actions concrètes de mobilité durables définies à l'issue du PDMS 			
INDICATEUR(S)	Indicateurs proposés pour cette action :			
	Indicateurs de moyen :	Indicateur de mise en œuvre de l'action :	Indicateurs de résultats :	Indicateurs d'impacts :
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires mobilisés • Budget de l'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat de l'action (réalisée, en cours, non réalisée) • Nombre d'actions organisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communes partenaires mobilisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de GES (teq CO2) • Réduction des consommations énergétique (MWh) • Réduction des polluants atmosphériques (tonnes)
IMPACT ENVIRONNEMENTAL	POSITIF DIRECT	NEGATIF DIRECT	MESURES ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER	
	5	0		
	POSITIF INDIRECT	NEGATIF INDIRECT		
	3	0		
	POINT DE VIGILANCE			
	1			
<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la prise en compte des enjeux environnementaux et des continuités écologiques dans l'élaboration du plan mobilité 				

THÉMATIQUE : Cadre de vie et aménagement	Action 8 : Coordonner un réseau local pour inciter à prendre en compte les enjeux climat, air et énergie dans les projets d'aménagements des communes du territoire		GAIN GES	Moyen
			GAIN ENERGIE	Moyen
			GAIN AIR	Moyen
			GAIN ADAPTATION	Moyen
			GAIN ATTÉNUATION	Fort
AXE STRATÉGIQUE	Axe 1 : Un territoire qui préserve ses ressources, ses paysages et son cadre de vie			
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation A : Promouvoir une agriculture qui s'inscrit dans la transition énergétique • Orientation B : Maintenir la santé des habitants et leur qualité de vie • Orientation C : Renforcer la valeur écologique du territoire • Orientation D : Gérer durablement les ressources 			
Autres orientations stratégiques concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 2 - Orientation A : Réduire les besoins en déplacement • Axe 2 - Orientation B : Promouvoir les déplacements doux • Axe 2 - Orientation C : Promouvoir une mobilité bas carbone • Axe 3 - Orientation A : Aller vers la sobriété énergétique du parc de logements • Axe 3 - Orientation B : Veiller à réduire la consommation énergétique du secteur tertiaire notamment le parc immobilier des collectivités, des entreprises et des industries • Axe 4 - Orientation principale : Soutenir et encadrer le développement des ENR comme levier local 			
TYPLOGIE DE L'ACTION	Cible(s) de l'action : <ul style="list-style-type: none"> • Communes • Entreprises • Industriels 	Lien avec d'autres actions : <ul style="list-style-type: none"> • Action 3 : Mettre en place et valoriser des actions contribuant à la séquestration carbone et à la préservation de la biodiversité • Action 4 : Veiller à la gestion de la ressource en eau en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout (SMBA) • Action 5 : Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air • Action 6 : Mettre en œuvre un Plan Vélo sur le territoire de la CACM • Action 11 : Réaliser un schéma intercommunal sur le potentiel de développement des énergies renouvelables (ENR) • Action 12 : Développer des projets de chaufferies bois et les réseaux de chaleur • Action 15 : Mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés • Action 16 : Créer un club sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises • Action 17 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET à l'échelle de la CACM 		
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	<ul style="list-style-type: none"> • CACM : incitateur et porteur de l'action • Communes : en partenariat avec la CACM 			
PARTENAIRE(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Communes : pour faire part des bonnes pratiques et/ou pour application et mise en œuvre si souhaitées • Entreprises • CAUE du Tarn • Autres collectivités au niveau national 			
CONTEXTE	<p>Les décisions prises par les collectivités en matière d'urbanisme et d'aménagement ont un fort impact sur les émissions de GES du territoire et son adaptation ou sa vulnérabilité aux impacts du changement climatique. Cependant, la réflexion doit être menée plus largement sur les questions d'urbanisme durable avec des opérations concernant les émissions de GES, le potentiel d'adaptation au changement climatique, mais aussi leurs qualités au regard des risques naturels et technologiques (inondations, nuisances, ...), leur consommation d'espaces naturels ou agricoles (ressource non renouvelable), leurs impacts sur la biodiversité, les formes de mobilités internes et les interactions au reste de la ville.</p> <p>L'exemplarité des opérations menées par la collectivité montre le chemin à suivre pour tous les acteurs de l'aménagement et est un support concret de formation et de sensibilisation à l'urbanisme durable.</p>			
OBJECTIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la cohérence de la politique énergie climat • Favoriser l'intégration du quartier • Diversifier l'habitat • Favoriser la mixité des fonctions (création d'emplois, d'activités économiques et d'insertion + équipements pour les besoins de la population) • Avoir une meilleure qualité de vie • Densifier pour limiter l'étalement urbain et économiser les sols • Participer à la préservation de la biodiversité • Privilégier les mobilités durables pour limiter les déplacements et la pollution 			

	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux gérer et économiser la ressource (eau, gestion des déchets, usage des matériaux ...) • Favoriser des bâtiments performants, sobres et autonome (ENR) • Conception : encourager la transparence, la solidarité, la participation et le partenariat en matière de gouvernance 										
DESCRIPTIF DE MISE EN OEUVRE	<p>La mise en place de ce réseau local aura pour vocation de mettre en relation les acteurs du territoire pour permettre à tous de prendre connaissance des initiatives existantes et de permettre à tous d'expérimenter de nouvelles pratiques et méthodes d'aménagement ambitieux et exemplaire en termes de conception, de réalisation et de fonctionnement au regard des enjeux de la transition écologique et sociétale.</p> <p>Les communes, étant compétentes en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, auront également un rôle à jouer dans la recherche de l'atténuation des émissions de GES et dans la réduction de la maîtrise foncière dans leurs futurs PLU.</p> <p>De plus, le réseau local aura vocation à traiter des sujets en lien avec la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques afin de permettre à tous, de prendre conscience de ces enjeux pour une meilleure prise en compte dans les projets d'aménagements locaux sur des thématiques diverses (vague de chaleur, feux de forêts, feux de culture, ressource en eau, inondations, retrait gonflement des argiles...) et sur les solutions existantes pouvant être mises en place (la végétalisation pour favoriser les îlots de fraîcheur en ville au sein des écoles ou ailleurs, la remise du végétal dans les ronds-points, les actions de préventions...)</p> <p>L'identification des leviers évoqués dans le diagnostic, la traduction de la séquestration carbone, l'adaptation au changement climatique, l'intégration des enjeux climat-air-énergie ainsi que les notions d'aménagements de type écoquartier dans les documents d'urbanisme pourra faire l'objet d'une thématique de travail sous forme d'ateliers avec les services en charge lors de la mise en œuvre opérationnelle de cette action.</p> <p>Pour cela, seront organisées par la CACM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des séminaires d'échanges entre différentes collectivités et structures compétentes en matière d'aménagement • des visites techniques sur des territoires au niveau national et/ou dans les entreprises ou collectivités voisines • Des actions de sensibilisation et de démonstration pourront éventuellement être proposées au public lors de la mise en œuvre opérationnelle du PCAET. 										
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • CACM : autofinancement <p>Budget estimé : entre 56 000 € et 111 000 € sur 5 ans</p> <p>2 choix possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • embauche CDD sur 3 ans (75 000 €) + animations et événements divers sur 3 ans (36 000€) <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • agent CACM mobilisé à 20% de son temps sur 5 ans (équivalent à 300 h soit 20 000 €) + animations et événements divers sur 3 ans (36 000€) 										
CALENDRIER DE RÉALISATION	<ul style="list-style-type: none"> • Année 1 : Benchmarking • Année 2 → 6 : Mise en œuvre de l'action 										
OBJECTIF(S) QUANTITATIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> • 10 événements organisés sur 5 ans (soit 2 par an) 										
INDICATEUR(S)	Indicateurs proposés pour cette action :										
	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="387 1814 683 1883">Indicateurs de moyen :</th> <th data-bbox="683 1814 1034 1883">Indicateur de mise en œuvre de l'action :</th> <th data-bbox="1034 1814 1353 1883">Indicateurs de résultats :</th> <th data-bbox="1353 1814 1525 1883">Indicateurs d'impacts :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="387 1883 683 2029"> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires mobilisés • Budget de l'action </td> <td data-bbox="683 1883 1034 2029"> <ul style="list-style-type: none"> • Etat de l'action (réalisée, en cours, non réalisée) • Nombre d'actions organisées </td> <td data-bbox="1034 1883 1353 2029"> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires sensibilisés ayant intégré les enjeux énergie climat </td> <td data-bbox="1353 1883 1525 2029"></td> </tr> </tbody> </table>	Indicateurs de moyen :	Indicateur de mise en œuvre de l'action :	Indicateurs de résultats :	Indicateurs d'impacts :	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires mobilisés • Budget de l'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat de l'action (réalisée, en cours, non réalisée) • Nombre d'actions organisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires sensibilisés ayant intégré les enjeux énergie climat 			
Indicateurs de moyen :	Indicateur de mise en œuvre de l'action :	Indicateurs de résultats :	Indicateurs d'impacts :								
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires mobilisés • Budget de l'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat de l'action (réalisée, en cours, non réalisée) • Nombre d'actions organisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires sensibilisés ayant intégré les enjeux énergie climat 									

IMPACT ENVIRONNEMENTAL	POSITIF DIRECT	NEGATIF DIRECT	MESURES ÉVITER- RÉDUIRE- COMPENSER	
	3	0		
	POSITIF INDIRECT	NEGATIF INDIRECT		
	16	0		
	POINT DE VIGILANCE			
0				

THÉMATIQUE : Cadre de vie et aménagement	Action 9 : Inciter les opérateurs à développer le tourisme durable		GAIN GES	Faible
			GAIN ENERGIE	Faible
			GAIN AIR	Moyen
			GAIN ADAPTATION	Moyen
			GAIN ATTÉNUATION	Moyen
AXE STRATÉGIQUE	Axe 1 : Un territoire qui préserve ses ressources, ses paysages et son cadre de vie			
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation A : Promouvoir une agriculture qui s'inscrit dans la transition énergétique • Orientation B : Maintenir la santé des habitants et leur qualité de vie • Orientation C : Renforcer la valeur écologique du territoire • Orientation D : Gérer durablement les ressources 			
Autres orientations stratégiques concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 2 - Orientation A : Réduire les besoins en déplacement • Axe 2 - Orientation B : Promouvoir les déplacements doux • Axe 2 - Orientation C : Promouvoir une mobilité bas carbone 			
TYPOLOGIE DE L'ACTION	Cible(s) de l'action : <ul style="list-style-type: none"> • Opérateurs et acteurs du territoire • Touristes • Habitants du territoire 	Lien avec d'autres actions : <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Apporter un soutien aux agriculteurs pour leur permettre d'adapter leurs pratiques agricoles face aux aléas climatiques futures • Action 2 : Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour soutenir l'agriculture locale, l'alimentation et l'approvisionnement de proximité • Action 3 : Mettre en place et valoriser des actions contribuant à la séquestration carbone et à la préservation de la biodiversité • Action 4 : Veiller à la gestion de la ressource en eau en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout (SMBA) • Action 5 : Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air • Action 6 : Mettre en œuvre un Plan Vélo sur le territoire de la CACM • Action 14 : Mettre en place une stratégie pour accompagner le développement de l'économie circulaire avec les entreprises, structures et associations du territoire • Action 15 : Mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 		
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Office de tourisme Castres-Mazamet 			
PARTENAIRE(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Chambres consulaires • Offices de tourisme voisins • PNR du Haut Languedoc • CAUE • Acteurs du territoire 			
CONTEXTE	<p>L'ensemble des activités touristiques générées ont un impact économique mais également, des impacts environnementaux pour lesquels il est nécessaire d'anticiper les effets et s'adapter. C'est donc dans ce contexte qu'est né la notion de tourisme durable qui est défini par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) comme "un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil". Il vise l'équilibre entre les trois piliers du développement durable dans la production et réalisation d'activités touristiques.</p> <p>Le tourisme durable est une démarche qui peut être adoptée par tout acteur touristique en intégrant les principes du développement durable dans sa gestion stratégique et/ou l'offre qu'il propose. Le tourisme durable relève aussi de la responsabilité individuelle des voyageurs : dans leurs comportements, gestes quotidiens et choix de prestataires et/ou destinations selon des critères de durabilité.</p>			
OBJECTIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les atouts du territoire en prenant en compte les enjeux environnementaux • Entretien le potentiel touristique et tendre vers un modèle vertueux 			

<p style="text-align: center;">DESCRIPTIF DE MISE EN OEUVRE</p>	<p>Le tourisme est un atout majeur pour le territoire de l'agglomération de Castres-Mazamet car propice à des activités entrant dans le thème du tourisme durable de part l'environnement et les paysages remarquables (le Causse, la présence de site Natura 2000, la proximité de la Montagne Noire et du Sidobre), les activités de nature, les activités sportives axées sur les modes actifs (randonnées et promenades à pied ou en vélo), les activités culturelles, le patrimoine culturel, l'offre de transports variés pour rejoindre le territoire ainsi que le savoirs faire des artisans et des autres acteurs (hébergeurs, restaurateurs...).</p> <p>Afin de mener cette action, il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> • valoriser la stratégie touristique intercommunale et d'encourager le tourisme local • mener une réflexion pour inciter au développement des ailes de saison afin de diminuer la pression sur les ressources notamment la ressource en eau (eau potable et assainissement). • de mettre en exergue les stratégies touristiques des différents territoires afin de proposer et communiquer sur les différentes offres touristiques aux alentours mais aussi, déterminer si des mutualisations sont possibles avec tous les acteurs. • de réaliser un état des lieux des acteurs ayant intégré la notion de tourisme durable dans leurs activités. Pour cela, il sera nécessaire de s'appuyer sur les partenaires locaux tels que la CCI, la CMA et le PNR du Haut Languedoc ou à l'échelle supra (Région et Département) • puis de repérer les secteurs ou activités n'ayant pas encore mis en application le concept de tourisme durable et de les sensibiliser sur le sujet • de renforcer la communication sur le label « Clef Verte » déjà initiée par l'OT Castres-Mazamet, la CCI et le PNR du Haut Languedoc. Ce label permet de mettre en avant les écogestes et les matériaux écoresponsables pour les hébergeurs et d'inciter les hébergeurs à s'en doter. En effet, à l'heure actuelle, aucun hébergeur n'a ce label. • accompagner les projets touristiques communaux pour les communes adhérentes au CAUE <p>Il pourrait également être intéressant d'innover en proposant par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • proposer des kits d'économies d'eau et d'énergie aux hébergeurs afin de réduire leur impact environnemental • proposer des ateliers découvertes des métiers de l'artisanat (en collaboration avec la CMA) • proposer des ateliers à thème (sur les écogestes, apprendre à cuisiner des recettes locales avec des produits de saisons) comme le fait déjà le PNR du Haut Languedoc auprès des professionnels avec la CMA et la CCI • réaliser un diagnostic numérique et développement durable destinés au secteur du tourisme. En effet, dans le cadre de leur mission, la CMA peut répondre à ce diagnostic en ciblant les activités dépendant de la fréquentation touristique en lien avec les métiers d'art...ainsi que les entreprises situées sur des sites dits touristique telles que les plus beaux villages de France, ville d'art et d'histoire... <p>In fine, et si cela s'avère pertinent, envisager la création d'un label « acteur du tourisme durable local » pour valoriser les actions entreprises et pérenniser la démarche.</p>
<p style="text-align: center;">FINANCEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • OT Castres-Mazamet : autofinancement <p>L'OT dispose déjà de 9 salariés répartis sur les bureaux d'accueil à Castres et Mazamet. Les moyens financiers actuellement disponibles sont réservés à la mise en place des actions propres à la stratégie touristique de la CACM.</p> <p>Budget estimé : entre 20 000 € et 75 000 € sur 5 ans</p> <p>2 choix possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • embauche CDD sur 3 ans (75 000 €) <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • agent de l'OT mobilisé à 20% de son temps sur 5 ans (équivalent à 300 h soit 20 000 €)

CALENDRIER DE RÉALISATION	• Année 1 → 6 : Mise en place de l'action			
OBJECTIF(S) QUANTITATIF(S)	• 20 structures ayant le label "Clef Verte" d'ici 2029			
INDICATEUR(S)	Indicateurs proposés pour cette action :			
	Indicateurs de moyen :	Indicateur de mise en œuvre de l'action :	Indicateurs de résultats :	Indicateurs d'impacts :
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires mobilisés • Budget de l'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités en lien avec le tourisme durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre opérateurs pratiquant le tourisme durable 	Données de fréquentation touristique dans les hôtels, campings et autres hébergements : <ul style="list-style-type: none"> • nombre de nuités • durée moyenne du séjour • nombre de touristes
IMPACT ENVIRONNEMENTAL	POSITIF DIRECT	NEGATIF DIRECT	MESURES ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER	
	1	0		
	POSITIF INDIRECT	NEGATIF INDIRECT		
	1	0		
	POINT DE VIGILANCE			
0				

THÉMATIQUE : Energies renouvelables	Action 10 : Réaliser un schéma intercommunal sur le potentiel de développement des énergies renouvelables (ENR)		GAIN GES	Faible
			GAIN ENERGIE	Faible
			GAIN AIR	Faible
			GAIN ADAPTATION	Fort
			GAIN ATTÉNUATION	Faible
AXE STRATÉGIQUE	Axe 4 : Un territoire producteur d'énergies renouvelables			
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Orientation principale : Soutenir et encadrer le développement des énergies renouvelables comme levier de développement local 			
<i>Autres orientations stratégiques concernées</i>				
TYPOLOGIE DE L'ACTION	Cible(s) de l'action : <ul style="list-style-type: none"> Communes Acteurs publics Acteurs privés 	Lien avec d'autres actions : <ul style="list-style-type: none"> Action 11 : Développer des projets de chaufferies bois et les réseaux de chaleur Action 12 : Installer des panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments publics pour favoriser l'autoconsommation et la production d'électricité 		
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	<ul style="list-style-type: none"> CACM 			
PARTENAIRE(S)	<ul style="list-style-type: none"> Développeurs Partenaires publics : communes, Département du Tarn, DDT du Tarn, PNR du Haut Languedoc, Territoire d'énergie 81, TRIFYL, Région, ADEME, AREC, CCI 			
CONTEXTE	<p>La programmation énergétique est le passage entre l'élaboration d'une vision prospective du territoire et sa mise en œuvre. En effet, la programmation pluriannuelle de l'énergie fixe des objectifs de développement des ENR sur la période 2019-2028 tout comme les lois "énergie-climat" de 2019 et "climat et résilience" de 2021. Au regard des résultats de l'état des lieux et des potentiels de développement, la CACM devra définir des objectifs et secteurs prioritaires de développement des énergies renouvelables.</p> <p>Dans le cadre du PCET 2013-2017, la CACM avait une action sur la réalisation d'un schéma directeur des énergies renouvelables. Cette étude avait surtout permis de faire ressortir les projets de réseaux de chaleur. Les autres énergies renouvelables ont été partiellement traitées.</p> <p>Par ailleurs, la loi d'accélération des énergies renouvelables promulguée le 10 mars 2023, prévoit la communication des informations relatives à l'implantation des ENR ainsi que l'identification des zones d'accélération par commune après concertation du public. Ces nouveaux éléments contribueront à définir plus précisément le potentiel sur le territoire.</p>			
OBJECTIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> Recenser les études existantes en interne et chez les développeurs Etat des lieux de l'existant Photographie exhaustive du potentiel de toutes les ENR 			
DESRIPTIF DE MISE EN OEUVRE	<p>Afin que l'agglomération de Castres-Mazamet soit un territoire producteur en énergie renouvelables, le schéma doit conduire à prioriser les énergies renouvelables selon les besoins et les spécificités du territoire. Pour cela, un bureau d'études sera sélectionné afin de réaliser cette étude à l'échelle du territoire et d'étudier toutes les possibilités.</p> <p>De plus, le schéma intercommunal devra intégrer la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers notamment dans l'analyse du potentiel.</p>			

	Pour mener à bien cette étude, sera constitué un comité de pilotage pour valider les grandes orientations ainsi qu'un groupe de travail par type d'énergie. Tout ceci sera coordonné par un référent projet identifié au sein de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.			
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • CACM • ADEME • Région Occitanie • Département du Tarn <p>Budget estimé : 100 000,00 €</p>			
CALENDRIER DE RÉALISATION	• A partir de l'année 2 : Mise en place de l'action			
OBJECTIF(S) QUANTITATIF(S)	/			
INDICATEUR(S)	Indicateurs proposés pour cette action :			
	Indicateurs de moyen :	Indicateur de mise en œuvre de l'action :	Indicateurs de résultats :	Indicateurs d'impacts :
	• Budget de l'action	• Potentiel par énergie en MW	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de couverture de la consommation du territoire • % de réalisation de ce potentiel • Production potentielle annuelle en MWh 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de GES (teq CO2) • Réduction des consommations énergétiques (MWh)
IMPACT ENVIRONNEMENTAL	POSITIF DIRECT	NEGATIF DIRECT	MESURES ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER	Ce schéma intercommunal devra intégrer la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers notamment dans l'analyse du potentiel.
	2	0		
	POSITIF INDIRECT	NEGATIF INDIRECT		
	1	2		
	POINT DE VIGILANCE			
	5			
	<ul style="list-style-type: none"> • Attention à la bonne intégration paysagère des installations • Prise en compte de la biodiversité et de l'avifaune en particulier lors de l'élaboration du potentiel des infrastructures de transport, de stockage d'énergie et des terrains pouvant accueillir les centrales photovoltaïques et la méthanisation. • Attention à limiter l'imperméabilisation des sols pouvant augmenter le risque et d'inondation et limiter la disparition d'éléments fixes du paysage (coupe à blanc par exemple) qui augmente le risque d'érosion 			

THÉMATIQUE : Energies renouvelables	Action 11 : Développer des projets de chaufferies bois et les réseaux de chaleur		GAIN GES	Fort
			GAIN ENERGIE	Faible
			GAIN AIR	Fort
			GAIN ADAPTATION	Fort
			GAIN ATTÉNUATION	Moyen
AXE STRATÉGIQUE	Axe 4 : Un territoire producteur d'énergies renouvelables			
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation principale : Soutenir et encadrer le développement des énergies renouvelables comme levier de développement local 			
Autres orientations stratégiques concernées	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Axe 1 : Orientation B : Maintenir la santé des habitants et leur qualité de vie</i> • <i>Axe 1 - Orientation D : Gérer durablement les ressources</i> • <i>Axe 3 - Orientation A : Aller vers la sobriété énergétique du parc de logements</i> • <i>Axe 3 - Orientation B : Veiller à réduire la consommation énergétique du secteur tertiaire notamment le parc immobilier des collectivités, des entreprises et des industries</i> 			
TYPOLOGIE DE L'ACTION	Cible(s) de l'action :		Lien avec d'autres actions :	
	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • Industriels • Entreprises 		<ul style="list-style-type: none"> • Action 10 : Réaliser un schéma intercommunal sur le potentiel de développement des énergies renouvelables (ENR) 	
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	<ul style="list-style-type: none"> • CACM • Communes 			
PARTENAIRE(S)	<ul style="list-style-type: none"> • TRIFYL • ADEME • Région Occitanie • Alliance Forêt Bois • ONF • CRPF • Communes forestières • Acteurs privés sur le territoire • CCI • Chambre d'agriculture du Tarn 			
CONTEXTE	Le bois est la première source d'énergie renouvelable utilisée en France, où la ressource est présente en quantité. Le développement de projets bois contribuent aux objectifs climatiques et énergétiques. En effet, la loi sur la TECV précise qu'il faudrait atteindre 38% de chaleur renouvelable à horizon 2030. Par ailleurs, le développement de projets bois doit respecter des seuils réglementaires sur la qualité de l'air puisque, la combustion de bois émet des polluants (type particules fines).			
OBJECTIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le nombre d'installations visant à l'amélioration de l'indépendance énergétique 			
DESCRIPTIF DE MISE EN OEUVRE	<p>Cette action est en lien avec l'action "Réaliser un schéma intercommunal sur le potentiel de développement des ENR".</p> <p>Il s'agira de réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une étude spécifique pour mieux connaître les besoins de combustibles bois sur le territoire et de s'assurer d'un approvisionnement local afin d'éviter une augmentation des camions transportant du bois. <i>L'approvisionnement en bois, local ou importé, est un enjeu environnemental pour le territoire compte tenu de leur impact carbone différent. Il s'agira de le prendre en compte dans l'étude préalable mais aussi, d'inciter les acteurs locaux à se saisir de ce sujet.</i> • de recenser les études ayant déjà été réalisées au sein des communes afin de recenser les projets potentiels sur le territoire pour permettre : <ul style="list-style-type: none"> - une réévaluation des besoins et une mise à jour des projets - une étude sur les opportunités du chauffage au bois des bâtiments publics et privés sur le territoire <p>Par la suite, l'action pourrait se traduire par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mise en place d'un groupe de travail sur les réseaux de chaleur • l'incitation d'autres acteurs du territoire (entreprises, administrations, bailleurs sociaux, société civile...) à porter des projets bois énergie ou à se raccorder à un réseau de chaleur 			

	<ul style="list-style-type: none"> la création de conditions favorables aux projets sur le territoire dans les documents d'urbanisme (<i>intégrer le développement des réseaux de chaleur dans les projets d'aménagement, définir des règles d'urbanisation favorables au bois énergie et aux réseaux de chaleur (production d'EnR minimale, emplacements réservés pour les installations bois énergie...)</i>) 			
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> CACM Communes ADEME <p style="text-align: center;">---</p> <ul style="list-style-type: none"> CACM : Réalisation de l'étude : montant inclus dans l'action « Réaliser un schéma intercommunal sur le potentiel de développement des ENR » Communes : participation au projet dans leur commune respective <p>Budget des investissements estimé : 10 000 000,00 €</p>			
CALENDRIER DE RÉALISATION	<ul style="list-style-type: none"> Année 1 → 6 : Suivi de la mise en place de l'action 			
OBJECTIF(S) QUANTITATIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> 2 chaufferies bois supplémentaires sur le territoire 40 GWh de production supplémentaire par rapport à 2017 			
INDICATEUR(S)	Indicateurs proposés pour cette action :			
	Indicateurs de moyen :	Indicateur de mise en œuvre de l'action :	Indicateurs de résultats :	Indicateurs d'impacts :
	<ul style="list-style-type: none"> Budget de l'action 	<ul style="list-style-type: none"> Puissance installée en MW 	<ul style="list-style-type: none"> Volume de bois de chauffage produits Production annuelle en MWh 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de GES (teq CO2) Réduction des consommations énergétique (MWh) Réduction des polluants atmosphériques (tonnes)
IMPACT ENVIRONNEMENTAL	POSITIF DIRECT	NEGATIF DIRECT	MESURES ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER	
	2	0		
	POSITIF INDIRECT	NEGATIF INDIRECT		
	0	1		
	POINT DE VIGILANCE			
	1			
<ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que le prélèvement du bois utilisé pour la rénovation ou pour le chauffage se fasse de manière durable afin de préserver les fonctions environnementales des forêts du territoire (écosystème riche en biodiversité, séquestration du carbone) 				

THÉMATIQUE : Energies renouvelables	Action 12 : Installer des panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments publics pour favoriser l'autoconsommation et la production d'électricité		GAIN GES	Moyen
			GAIN ENERGIE	Moyen
			GAIN AIR	Moyen
			GAIN ADAPTATION	Moyen
			GAIN ATTÉNUATION	Moyen
AXE STRATÉGIQUE	Axe 4 : Un territoire producteur d'énergies renouvelables			
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation principale : Soutenir et encadrer le développement des énergies renouvelables comme levier de développement local 			
Autres orientations stratégiques concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 3 - Orientation A : Aller vers la sobriété énergétique du parc de logements • Axe 3 - Orientation B : Veiller à réduire la consommation énergétique du secteur tertiaire notamment le parc immobilier des collectivités, des entreprises et des industries 			
TYPOLOGIE DE L'ACTION	Cible(s) de l'action : <ul style="list-style-type: none"> • Communes 	Lien avec d'autres actions : <ul style="list-style-type: none"> • Action 10 : Réaliser un schéma intercommunal sur le potentiel de développement des énergies renouvelables (ENR) 		
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	<ul style="list-style-type: none"> • CACM • Communes 			
PARTENAIRE(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • Prestataire externe • Territoire d'énergie du Tarn (SDET) • ADEME • CAUE du Tarn 			
CONTEXTE	<p>Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, l'accélération des dynamiques actuelles de sobriété, d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables, et d'électrification des usages énergétiques (transport, chauffage, industrie) est indispensable. Dans ce contexte, le développement massif du photovoltaïque (PV) est incontournable. En effet, la filière PV tient une place centrale dans la plupart des scénarios prospectifs dont le travail de l'ADEME, TRANSITION(S) 2050, dans lequel le PV doit atteindre entre 92 et 144 GW installés en 2050.</p> <p>En France, quand la puissance du parc solaire français s'élève à environ 14 GW fin 2021, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) fixe comme objectifs un parc photovoltaïque de puissance égal à 20,1 GW en 2023 et une puissance comprise entre 35,1 GW et 44 GW en 2028. Dans le cadre de REPOS, les objectifs de puissance à l'échelle régionale sont d'avoir 6,9 GW d'ici 2030 et 15 GW d'ici 2050.</p>			
OBJECTIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Participer au développement de la filière solaire renouvelable locale • Contribuer à l'atteinte des objectifs REPOS de la Région Occitanie 			
DESCRIPTIF DE MISE EN OEUVRE	<p>Afin de mener cette action, il sera nécessaire dans un 1^{er} temps de recenser les toitures des bâtiments publics sur les communes du territoire afin de mutualiser des besoins. Ce recensement a été initié par la CACM en juillet 2022.</p> <p>Dans un 2nd temps, une étude plus fine devra être réalisée sur les projets déclarés par les communes afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pouvoir sélectionner les projets pertinents sur lesquels l'implantation de panneaux solaires photovoltaïques (PV) peuvent être installées mais également, - de définir le type de valorisation de production souhaité : autoconsommation seule, l'autoconsommation avec la vente du surplus ou la vente de la totalité de la production - de définir le type de montage souhaité par la commune (investissement total, partiel ou pas d'investissement) 			

	<p>Enfin, la mise en œuvre opérationnelle de l'action se concrétisera par l'installation des panneaux solaires photovoltaïques (PV) sur les bâtiments publics des communes retenues.</p> <p>Par ailleurs, afin de concourir au développement du photovoltaïque, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet souhaite la construction d'un parc photovoltaïque au sol sur l'ancien Centre d'Enfouissement Technique (CET) du Pioch de Gaïx située sur la commune de Valdurenque, aux limites communales de Castres et Lagarrigue. Ce projet a été lancé en 2022 et est actuellement en cours. La mise en service est prévue en 2026.</p>			
FINANCEMENT	<p>Budget estimé pour l'investissement des communes : 5 000 000 € (estimation pour 50 bâtiments communaux équipés)</p> <ul style="list-style-type: none"> • CACM : coût de l'étude à définir précisément en année 1 ou à intégrer dans l'action 10 « Réaliser un schéma intercommunal sur le potentiel de développement des énergies renouvelables (ENR) » • Communes : coût à définir précisément en fonction des résultats de l'étude <p>La CACM pourra s'appuyer sur les acteurs en région travaillant sur ces questions dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Territoire d'Énergie Tarn (SDET) sur les bâtiments publics qui propose aux territoires leur expertise technique et leur assistance pour l'étude des projets par la réalisation d'étude de pré-faisabilité - l'ADEME via l'accompagnement, l'expertise et le conseil. En effet, l'ADEME lance et pilote de nombreuses études afin de pouvoir accompagner et conseiller entre autres, les collectivités locales et les pouvoirs publics sur les enjeux prépondérants et d'actualité de la filière photovoltaïque. 			
CALENDRIER DE RÉALISATION	<p>Menés au préalable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2022 : Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes • 2022-2023 : Etude des projets soumis par les communes et sélection des projets <p>A réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Année 1 → 6 : Installation des panneaux sur les bâtiments communaux • Année 3 : Installation du parc solaire au sol sur le site du Pioch de Gaïx (en 2026) 			
OBJECTIF(S) QUANTITATIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> • 50 bâtiments communaux équipés de panneaux solaires photovoltaïques entre 2023 et 2026 			
INDICATEUR(S)	Indicateurs proposés pour cette action :			
	Indicateurs de moyen :	Indicateur de mise en œuvre de l'action :	Indicateurs de résultats :	Indicateurs d'impacts :
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires mobilisés • Budget de l'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat de l'action (réalisée, en cours, non réalisée) • Puissance installée en MW • Nombre de bâtiments équipés 	<ul style="list-style-type: none"> • Production annuelle en MWh 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de GES (teq CO2) • Réduction des consommations énergétiques (MWh)
IMPACT ENVIRONNEMENTAL	POSITIF DIRECT	NEGATIF DIRECT	MESURES ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER	
	3	0		
	POSITIF INDIRECT	NEGATIF INDIRECT		
	0	0		
	POINT DE VIGILANCE			
	1			
	<ul style="list-style-type: none"> • Attention à la bonne intégration paysagère des installations 			

THÉMATIQUE : Déchets et économie circulaire	Action 13 : Mettre en place une stratégie pour accompagner le développement de l'économie circulaire avec les entreprises, structures et associations du territoire		GAIN GES	Moyen
			GAIN ENERGIE	Moyen
			GAIN AIR	Moyen
			GAIN ADAPTATION	Moyen
			GAIN ATTÉNUATION	Fort
AXE STRATÉGIQUE	Axe 1 : Un territoire qui préserve son identité, ses ressources et son cadre de vie			
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation B : Maintenir la santé des habitants et leur qualité de vie • Orientation D : Gérer durablement les ressources 			
Autres orientations stratégiques concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 3 - Orientation A : Aller vers la sobriété énergétique du parc de logements • Axe 3 - Orientation B : Veiller à réduire la consommation énergétique du secteur tertiaire notamment le parc immobilier des collectivités, des entreprises et des industries 			
TYPLOGIE DE L'ACTION	Cible(s) de l'action : <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises et structures du territoire • Associations 	Lien avec d'autres actions : <ul style="list-style-type: none"> • Action 14 : Mettre en œuvre le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés • Action 15 : Mener des actions d'information sur le thème des matériaux biosourcés ou locaux • Action 16 : Créer un club sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises 		
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	<ul style="list-style-type: none"> • CACM : coordinateur via le service action économique et le service environnement et gestion des déchets 			
PARTENAIRE(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Technopole • Chambres consulaires • Entreprises du territoire • Associations de commerçants • Partenaires institutionnels (ADEME, Région, acteurs de l'économie circulaire..) • GRDF 			
CONTEXTE	<p>L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique plus circulaire. Cette notion a été introduite par la loi pour la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 via la définition d'objectifs elle a été actualisée par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 fixe de nouveaux objectifs ambitieux liés à l'économie circulaire et sur la prévention et gestion des déchets telles que : la fin du tout jetable d'ici 2040...</p> <p>Par ailleurs, la Région Occitanie a élaboré Plan Régional Occitanie de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) comprend un Plan Régional d'Actions pour l'Économie Circulaire (PRAEC). Ensemble, ils définissent et coordonnent sur 12 ans l'ensemble des actions à mettre en place pour atteindre les objectifs de prévention et de gestion des déchets.</p>			
OBJECTIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des déchets à la source • Préservation des ressources naturelles • faciliter les synergies entre entreprises • production des biens et des services • recycler localement les matériaux du bâtiment 			
DESRIPTIF DE MISE EN OEUVRE	<p>La mise en place d'une stratégie d'économie circulaire concerneraient les acteurs économiques, les entreprises et les acteurs institutionnels présents sur le territoire et porterait sur différentes thématiques telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la commande publique • la prévention, la gestion et le recyclage des déchets • la limitation de la production des déchets • les circuits courts • la complémentarité entre entreprises du territoire • 			

	<p>Pour cela, la CACM s'appuiera les réseaux d'économie circulaire déjà en place en France afin d'avoir des retours d'expériences et qu'à terme, les différents acteurs du territoire soient mis en réseau. Une plateforme Cycl'Op a été créée et est un outil pour les acteurs de l'économie circulaire en Occitanie. Idem pour le réseau Graine Occitanie qui apporte des ressources sur la thématique.</p> <p>Concrètement, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réalisation d'études spécifiques pour définir une stratégie de développement économique du territoire avec la prise en compte de l'ensemble des enjeux par la CCI • la création d'un pôle économie circulaire sur la CACM apportant conseils et expertises auxquelles la CCI et la CMA pourraient être partenaires • l'organisation de réunions d'information, des séminaires pour partager des retours d'expérience • la mise en place de formations ou des visites de territoires précurseurs • inciter les structures et entreprises à participer au label éco-défi mis en place par la CMA et à engager des démarches zéro déchets • la réalisation d'un guide de mise en œuvre de l'économie circulaire localement • mener une réflexion sur comment gérer les déchets d'entreprises du BTP • la création d'une application ou plateforme dédiée pour permettre une mise en relation entre différents partenaires • ... 			
FINANCEMENT	<p>• CACM : 3 agents de la CACM mobilisés à 10% de leur temps (soit 450 h par an sur 6 ans) ou stagiaire</p> <p>Budget estimé : 36 000,00 €</p>			
CALENDRIER DE RÉALISATION	<ul style="list-style-type: none"> • Année 2 : Recensement • Année 2 et 3 : Elaboration de la stratégie • Année 3 → 6 : Accompagnement des entreprises 			
OBJECTIF(S) QUANTITATIF(S)	/			
INDICATEUR(S)	Indicateurs proposés pour cette action :			
	Indicateurs de moyen :	Indicateur de mise en œuvre de l'action :	Indicateurs de résultats :	Indicateurs d'impacts :
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires mobilisés • Budget de l'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat de l'action (réalisée, en cours, non réalisée) • Nombre d'actions organisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires mobilisés 	
IMPACT ENVIRONNEMENTAL	POSITIF DIRECT	NEGATIF DIRECT	MESURES ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER	
	3	0		
	POSITIF INDIRECT	NEGATIF INDIRECT		
	1	0		
	POINT DE VIGILANCE			
0				

THÉMATIQUE : Déchets et économie circulaire	Action 14 : Mettre en œuvre le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés		GAIN GES	Fort
			GAIN ENERGIE	Fort
			GAIN AIR	Fort
			GAIN ADAPTATION	Fort
			GAIN ATTÉNUATION	Moyen
AXE STRATÉGIQUE	Axe 1 : Un territoire qui préserve son identité, ses ressources et son cadre de vie			
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation D : Gérer durablement les ressources 			
<i>Autres orientations stratégiques concernées</i>				
TYPOLOGIE DE L'ACTION	Cible(s) de l'action : <ul style="list-style-type: none"> • Habitants • Collectivités • Producteurs 	Lien avec d'autres actions : <ul style="list-style-type: none"> • Action 2 : Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour soutenir l'agriculture locale, l'alimentation et l'approvisionnement de proximité • Action 13 : Mettre en place une stratégie pour accompagner le développement de l'économie circulaire avec les entreprises, structures et associations du territoire • Action 16 : Créer un club sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises 		
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	<ul style="list-style-type: none"> • CACM : porteur de l'action • Communes & acteurs du territoire : partenaires pour mise en application 			
PARTENAIRE(S)	<ul style="list-style-type: none"> • TRIFYL • ADEME • Région Occitanie • CMA 			
CONTEXTE	<p>La gestion des déchets doit constamment s'adapter face à l'augmentation de la population, aux modifications des modes de consommation et aux obligations réglementaires.</p> <p>C'est ainsi que les textes règlementaires font de la réduction des déchets une priorité, avant le réemploi, le recyclage, la valorisation énergétique et l'enfouissement. La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 définissait un objectif de réduction de 10% de la production de déchets ménagers et assimilés par habitant en 2020 par rapport au niveau de 2010. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire n° 2020-105 du 10 février 2020, renforce également cette volonté de réduction des déchets notamment en supprimant d'ici 2040 les emballages en plastique à usage unique, en interdisant l'élimination des invendus non alimentaires, ou encore en créant un indice de réparabilité pour les équipements électriques et électroniques.</p> <p>La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet s'est engagée volontairement, en 2011, et pour cinq ans, dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), en concertation avec l'ADEME et avec pour objectif de réduire de 7% la quantité d'ordures ménagères et assimilées. Au terme de ce programme, la réduction des déchets constatée sur le territoire de la Communauté d'agglomération était de 6%.</p>			
OBJECTIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des déchets à la source • Préservation des ressources naturelles 			
DESSCRIPTIF DE MISE EN OEUVRE	<p>Dans la continuité de ces actions, la Communauté d'agglomération s'engage dans la révision de son Programme Local de Prévention des déchets qui devient un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2022 – 2027. En effet, les objectifs de prévention ne portent plus seulement sur les ordures ménagères résiduelles mais sur les déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères résiduelles, collecte sélective et déchets des déchetteries).</p> <p>Ce nouveau PLPDMA a pour objectif de diminuer de 10% la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits sur le territoire à l'horizon 2023.</p>			

	14 actions sont prévues dans le PLPDMA 2022-2027 : compostage individuel et collectif, stop pub, lutte contre le gaspillage alimentaire, information des entreprises sur décret 5 flux, récup textile, information des habitants sur le réemploi, sensibilisation sur les déchets dangereux, mise en place des boîtes à livre, actions pour les établissements scolaires, action sur les manifestations, action dans les cimetières, étude redevance spéciale, prévention en déchèteries			
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • CACM • TRIFYL • Autres partenaires mobilisables pour financer les actions : ADEME, Région Budget estimé : 400 000,00 € sur 6 ans			
CALENDRIER DE RÉALISATION	Jusqu'à l'année 4 : Mise en place des 14 actions du programme d'actions du PLPDMA 2022 - 2027			
OBJECTIF(S) QUANTITATIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> • -10% de DMA par rapport à 2015 Des objectifs de tonnages évités sont définis pour chacune des actions du PLPDMA			
INDICATEUR(S)	Pour cette action, on distingue les indicateurs globaux du PLPDMA et des indicateurs des actions. <ul style="list-style-type: none"> • Les indicateurs globaux du PLPMA permettent d'apprécier, d'une part, si l'objectif de réduction de 10% de la production de DMA est atteint et, d'autre part, si les moyens humains et financiers prévus pour atteindre cette réduction ont été mis en œuvre. • Les indicateurs des actions se décomposent, quant à eux en : <ul style="list-style-type: none"> - indicateurs d'activité, qui permettent de suivre les moyens alloués et l'état d'avancement de chaque action dans le temps ; - indicateurs d'impact, qui permettent d'évaluer les changements de comportement et/ou les quantités évitées ou réduites par l'action. 			
	Indicateurs de moyen :	Indicateur de mise en œuvre de l'action :	Indicateurs de résultats :	Indicateurs d'impacts :
	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de l'action • Temps passé agent 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de boîtes à livres mises en place • Nombre de manifestations éco-exemplaires • Nombre d'actions réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de foyers équipés • Nombre de classes sensibilisées • Nombre d'établissements sensibilisés • Nombre de personnes/foyers sensibilisées • Réduction du tonnage de déchets verts apportés en déchèterie 	<ul style="list-style-type: none"> • Tonnes de déchets par an
IMPACT ENVIRONNEMENTAL	POSITIF DIRECT	NEGATIF DIRECT	MESURES ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER	
	0	0		
	POSITIF INDIRECT	NEGATIF INDIRECT		
	6	0		
	POINT DE VIGILANCE			
0				

THÉMATIQUE : Habitat et économie d'énergie	Action 15 : Mener des actions d'information sur le thème des matériaux biosourcés ou locaux		GAIN GES	Moyen
			GAIN ENERGIE	Moyen
			GAIN AIR	Moyen
			GAIN ADAPTATION	Moyen
			GAIN ATTÉNUATION	Moyen
AXE STRATÉGIQUE	Axe 3 : Un territoire sobre et économe en énergie			
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation A : Aller vers la sobriété énergétique du parc de logements • Orientation B : Veiller à réduire la consommation énergétique du secteur tertiaire notamment le parc immobilier des collectivités, des entreprises et des industries 			
<i>Autres orientations stratégiques concernées</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Axe 1 - Orientation D : Gérer durablement les ressources</i> 			
TYPOLOGIE DE L'ACTION	Cible(s) de l'action :		Lien avec d'autres actions :	
	<ul style="list-style-type: none"> • Habitants • Collectivités • Entreprises et structures du territoire 			
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	<ul style="list-style-type: none"> • CACM • CAUE du Tarn • Chambres consulaires • Tarn Renov'Occitanie 			
PARTENAIRE(S)	<ul style="list-style-type: none"> • PNR du Haut Languedoc • DREAL Occitanie • Centres de formation • ADEME • Entreprises du bâtiment • Architectes • Fournisseurs 			
CONTEXTE	Les matériaux biosourcés sont issus de la matière organique renouvelable (biomasse), d'origine végétale ou animale. Ils répondent aux enjeux du développement durable : empreinte environnementale favorable, car stockant le carbone quand ils sont biosourcés et le développement économique des territoires, car issus de matériaux de proximité.			
OBJECTIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les ressources locales du territoire • Développer de nouvelles filières locales • Création d'emplois durables • Sensibiliser au recours à des matériaux bio sourcés 			
DESRIPTIF DE MISE EN OEUVRE	<p>Les matériaux biosourcés peuvent être utilisés comme matière première dans des produits de construction et de décoration, de mobilier fixe et comme matériau de construction dans un bâtiment.</p> <p>La nature de ces matériaux est multiple : bois, chanvre, paille, ouate de cellulose, textiles recyclés, balles de céréales, miscanthus, liège, lin, chaume, herbe de prairie, etc. Leurs applications le sont tout autant dans le domaine du bâtiment et de la construction : structure, isolants, mortiers et bétons, matériaux composites plastiques ou encore dans la chimie du bâtiment (peinture, colles...).</p> <p>Des études ont déjà été menées à l'échelle de l'ex-région Midi-Pyrénées par le CERCAD en 2015. De plus, de nombreux acteurs travaillent sur cette thématique, c'est le cas notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la DREAL Occitanie qui a créé un réseau d'ambassadeurs des matériaux biosourcés en Occitanie et menée des actions de sensibilisation sur le sujet, - du PNR du Haut Languedoc qui a créé 2 matériauthèques sur la pierre et le bois, réaliser un guide sur les matériaux naturels et travaille également sur la valorisation de la laine. 			

	<p>A l'échelle de la CACM, l'action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre en place ou participer au réseau existant entre les différents partenaires existants sur la filière des matériaux biosourcés • réaliser un diagnostic sur les matériaux biosourcés présents et à développer sur le territoire ainsi que leurs utilisations dans diverses applications • sensibiliser les acteurs du territoire quant à leur usage dans leurs activités et des bienfaits (formations, interventions dans les CFA ou réunions, retours d'expériences, visites de sites...) • communiquer efficacement auprès des habitants et collectivités du territoire sur les avantages environnementaux des matériaux biosourcés et l'état de la filière locale (visites de sites exemplaires, des conférences, des ateliers pratiques...) <p>Cette action nécessitera la mise en réseau de l'ensemble des acteurs tels que : la DREAL, la CCI, la Chambre d'Agriculture, la CMA, le PNR du Haut Languedoc, le CAUE du Tarn, Tarn Renov Occitanie ainsi que le service développement économique de la CACM afin de relayer et proposer des actions concrètes pour développer la filière.</p>			
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • CACM • Chambres consulaires • Département du Tarn • Région Occitanie • ADEME <p>---</p> <p>Les actions menées par la DREAL et le PNR du Haut Languedoc sont déjà inscrites dans le cadre de leurs missions.</p> <p>Compte tenu du nombre d'acteurs à mobiliser sur cette action, la CACM prévoit une enveloppe financière de 60 000 € pour contribuer ou participer à la mise en œuvre des actions des partenaires sur le territoire en réponse aux objectifs fixés. Cette enveloppe sera répartie entre les différents partenaires à leur demande et proportionnellement aux actions à engager.</p> <p>Budget total estimé pour la CACM : 60 000 € dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 000 € pour 1 agent de la CACM mobilisé à 10% de son temps (soit 150 h par an sur 5 ans) • 35 000 € pour la réalisation d'une étude • 15 000 € (sur 4 ans) pour une participation aux événements axés sur la thématique (soit l'équivalent de 3 750 €/an) 			
CALENDRIER DE RÉALISATION	A partir de l'année 2			
OBJECTIF(S) QUANTITATIF(S)	• 5 événements sur les matériaux biosourcés réalisés en partenariat avec les membres du réseau			
INDICATEUR(S)	Indicateurs proposés pour cette action :			
	Indicateurs de moyen :	Indicateur de mise en œuvre de l'action :	Indicateurs de résultats :	Indicateurs d'impacts :
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires mobilisés • Budget de l'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat de l'action (réalisée, en cours, non réalisée) • Etude réalisée • Nombre d'actions organisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'acteurs référencés 	
IMPACT ENVIRONNEMENTAL	POSITIF DIRECT	NEGATIF DIRECT	MESURES ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER	
	6	0		
	POSITIF INDIRECT	NEGATIF INDIRECT		
	2	0		
	POINT DE VIGILANCE			
	0			

THÉMATIQUE : TRANSVERSALE	Action 16 : Créer un club sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises		GAIN GES	Faible
			GAIN ENERGIE	Faible
			GAIN AIR	Faible
			GAIN ADAPTATION	Faible
			GAIN ATTÉNUATION	Faible
AXE STRATÉGIQUE	<p>Axe 1 : Un territoire qui préserve son identité, ses ressources et son cadre de vie</p> <p>Axe 2 : Un territoire qui encourage les mobilités durables</p> <p>Axe 3 : Un territoire sobre et économe en énergie</p> <p>Axe 4 : Un territoire producteur d'énergies renouvelables</p>			
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 - Orientation B : Maintenir la santé des habitants et leur qualité de vie • Axe 1 - Orientation C : Renforcer la valeur écologique du territoire • Axe 1 - Orientation D : Gérer durablement les ressources • Axe 2 - Orientation A : Réduire les besoins en déplacement • Axe 2 - Orientation B : Promouvoir les déplacements doux • Axe 2 - Orientation C : Promouvoir une mobilité bas carbone • Axe 3 - Orientation B : Veiller à réduire la consommation énergétique du secteur tertiaire notamment le parc immobilier des collectivités, des entreprises et des industries • Axe 4 - Orientation principale : Soutenir et encadrer le développement des ENR comme levier local 			
Autres orientations stratégiques concernées				
TYPOLOGIE DE L'ACTION	<p>Cible(s) de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises 	<p>Lien avec d'autres actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 13 : Mettre en place une stratégie pour accompagner le développement de l'économie circulaire avec les entreprises, structures et associations du territoire • Action 7 : Elaborer un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) sur le territoire et identifier des partenariats avec les territoires limitrophes • Action 2 : Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour soutenir l'agriculture locale, l'alimentation et l'approvisionnement de proximité 		
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	En partenariat : CCI et CACM			
PARTENAIRE(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Région Occitanie • Technopole • Service Développement Economique de la CACM • CMA • Programme Territoire d'Industries 			
CONTEXTE	<p>La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est définie par la commission européenne comme l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes.</p> <p>En d'autres termes, la RSE c'est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. Une entreprise qui pratique la RSE va donc chercher à avoir un impact positif sur la société tout en étant économiquement viable. Toutes les entreprises peuvent mettre en œuvre une démarche RSE, et ce quelle que soit leur taille, leur forme juridique ou leur secteur d'activité.</p> <p>La norme ISO 26000, standard international, définit le périmètre de la RSE autour de sept thématiques que sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la gouvernance de l'organisation • les droits de l'homme • les relations et conditions de travail • l'environnement • la loyauté des pratiques • les questions relatives aux consommateurs • les communautés et le développement local. 			

OBJECTIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Echanges de bonnes pratiques • Susciter la dynamique des entreprises • Réorienter et compléter la stratégie économique de la CACM • Mutualiser les moyens 			
DESCRIPTIF DE MISE EN OEUVRE	<p>La CCI dispose d'un groupe de travail DD QSE à l'échelle du Tarn qui se réunissent régulièrement et traitent, sous forme d'ateliers, des questions d'actualités et de thématiques spécifiques.</p> <p>Afin de mettre en place cette action, il s'agira notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un réseau RSE intercommunal ou d'intégrer un réseau RSE déjà existant afin de mettre en relation les entreprises entre elles pour favoriser les échanges et mettre en avant les bonnes pratiques mises en place. En effet, près de 50 entreprises présentes sur le territoire dont partie du groupe de travail animé par la CCI. <p>Pour cela, il sera nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place le pilotage et déterminer l'acteur porteur de l'action • Mobiliser les parties prenantes et aider les entreprises à lancer leur démarche RSE grâce à la réalisation d'un diagnostic RSE jusqu'à la proposition d'un programme d'actions. Cette action est menée par la CCI dans le cadre de leur missions • Valoriser les actions des entreprises et leur contribution au PCAET • Permettre des échanges avec et entre entreprises via des rencontres à organiser ou par le biais de plateformes existantes pour valoriser les actions et démarches RSE tels que https://www.impact.gouv.fr/ ou la plateforme nationale RSE https://www.strategie.gouv.fr/ <p>Cette action est complémentaire à l'action 13 Déchets et économie circulaire : « Mettre en place une stratégie pour accompagner le développement de l'économie circulaire avec les entreprises, structures et associations du territoire »</p>			
FINANCEMENT	<p>Budget total estimé pour la CACM : 5 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour 1 agent de la CACM mobilisé à 5% de son temps (soit 75 h par an sur 5 ans) pour l'animation de ce club en collaboration avec la CCI 			
CALENDRIER DE RÉALISATION	<ul style="list-style-type: none"> • Année 1 → 6 : Mise en place de l'action 			
OBJECTIF(S) QUANTITATIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> • 100 entreprises en démarche RSE d'ici 2029 			
INDICATEUR(S)	Indicateurs proposés pour cette action :			
	Indicateurs de moyen :	Indicateur de mise en œuvre de l'action :	Indicateurs de résultats :	Indicateurs d'impacts :
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires mobilisés • Budget de l'action • Temps passé agent 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat de l'action (réalisée, en cours, non réalisée) • Nombre d'actions organisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'acteurs territoriaux mobilisés 	
IMPACT ENVIRONNEMENTAL	POSITIF DIRECT	NEGATIF DIRECT	MESURES ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER	
	0	0		
	POSITIF INDIRECT	NEGATIF INDIRECT		
	13	0		
	POINT DE VIGILANCE	0		

THÉMATIQUE : TRANSVERSALE	Action 17 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET à l'échelle de la CACM		GAIN GES	Moyen
			GAIN ENERGIE	Moyen
			GAIN AIR	Moyen
			GAIN ADAPTATION	Moyen
			GAIN ATTÉNUATION	Faible
AXE STRATÉGIQUE	Axe 1 : Un territoire qui préserve son identité, ses ressources et son cadre de vie			
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	Concerne les 10 orientations du PCAET			
<i>Autres orientations stratégiques concernées</i>				
TYPOLOGIE DE L'ACTION	Cible(s) de l'action : <ul style="list-style-type: none"> • CACM • Acteurs du territoire 	Lien avec d'autres actions : <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les actions 		
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	<ul style="list-style-type: none"> • CACM 			
PARTENAIRE(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Porteurs d'actions 			
CONTEXTE	<p>Le PCAET doit être doté d'un dispositif de suivi et une évaluation doit être réalisée 6 ans après l'adoption du PCAET. Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire.</p> <p>Par ailleurs, l'article R.229-51 du code de l'environnement impose la réalisation d'un rapport à mi-parcours, soit 3 ans après l'adoption définitive du PCAET, ainsi que sa diffusion au public.</p>			
OBJECTIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre l'avancement des actions du PCAET • Dynamiser la démarche auprès de l'ensemble des partenaires • Evaluer les actions mises en place • S'interroger sur les leviers et les freins 			
DESCRIPTIF DE MISE EN OEUVRE	<p>Le dispositif de suivi du PCAET est construit sur la base des actions retenues et avec les indicateurs de moyen, de réalisation, de résultats et d'impact. Les indicateurs seront collectés auprès des partenaires et renseignés aussi souvent que possible en fonction des actions effectivement réalisées et des données disponibles. Le suivi des actions sera valorisé et présenté au Comité de Pilotage du PCAET.</p> <p>L'évaluation sera menée à mi-étape ainsi au terme du PCAET pour l'ensemble des actions du PCAET. Un rapport à mi-étape et en fin de parcours seront rédigés et validés en Conseil Communautaire puis mis à la disposition du public. Pour cela, un Comité d'évaluation sera mis en place pour assurer le processus d'évaluation et le Comité de Pilotage du PCAET sera associé également.</p> <p>Ces deux dispositifs, construits en interne, seront alimentés régulièrement par la personne en charge du PCAET au sein de la Communauté d'agglomération.</p>			
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de financements prévus pour cette action, uniquement du temps agent estimé à 150 h par an <p>Temps agent estimé : 12 000,00 € sur 6 ans (soit 2 000 € par an)</p>			

CALENDRIER DE RÉALISATION	Action menée au préalable : <ul style="list-style-type: none"> • Construction des dispositifs de suivi et d'évaluation ainsi que le référentiel d'évaluation en 2023 • Année 1 → 6 : Alimentation des dispositifs • Année 3 : Evaluation à mi-étape et rédaction du rapport en 2026 • Année 6 : Evaluation finale du PCAET et rédaction du rapport définitif 			
OBJECTIF(S) QUANTITATIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> • 17 actions suivies • 2 rapports rédigés (mi-étape et fin de parcours) 			
INDICATEUR(S)	Indicateurs proposés pour cette action :			
	Indicateurs de moyen :	Indicateur de mise en œuvre de l'action :	Indicateurs de résultats :	Indicateurs d'impacts :
	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de l'action • Temps passé agent 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat de l'action (réalisée, en cours, non réalisée) • Nombre d'actions suivies • Nombre d'actions évaluées 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions renseignées 	
IMPACT ENVIRONNEMENTAL	POSITIF DIRECT	NEGATIF DIRECT	MESURES ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER	
	0	0		
	POSITIF INDIRECT	NEGATIF INDIRECT		
	19	0		
	POINT DE VIGILANCE			
0				

**Plan Climat
Air Energie**
Castres-Mazamet

L'agglo
s'engage